



JOURNAL DES DEBATS

151

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 6 – 2020

Séance

du mercredi 27 mai 2020

Présidence : Eric Dobler (PDC), président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

9. Interpellation no 931
Distribution de masques : quid ? Yves Gigon (Indépendant)
10. Interpellation no 934
Des études mises en danger ? Rémy Meury (CS-POP)
11. Interpellation no 935
Rétablir la confiance absolument. Rémy Meury (CS-POP)
12. Interpellation no 936
Plus de solidarité dans la crise de COVID-19. Thomas Schaffter (PCSI)
13. Interpellation no 937
Réouverture des écoles jurassiennes : quel suivi et quelle égalité des chances à court et moyen terme ? Raphaël Ciochi (PS)
14. Interpellation no 938
Promotion de l'engagement d'apprentis en 2020. Pierre Parietti (PLR)
15. Interpellation no 939
Aménagement fiscal exceptionnel pour l'exercice 2019. Pierre Parietti (PLR)
16. Question écrite no 3294
Mode de fonctionnement du bureau des personnes morales pendant la crise du COVID-19. Stéphane Theurillat (PDC)
17. Questions orales
18. Election d'un membre et d'un remplaçant de la commission de gestion et des finances
19. Election d'un remplaçant de la commission de la justice
20. Election d'un membre de la commission de l'économie
21. Election d'un remplaçant de la commission des affaires extérieures et de la formation

22. Election d'un membre et d'une remplaçante de la commission de la santé et des affaires sociales
23. Election d'un scrutateur suppléant
24. Election d'un procureur
25. Promesse solennelle du nouveau procureur
26. Rapport 2017-2019 de la Section jurassienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
69. Résolution no 196
Des étoiles plein les yeux. Ivan Godat (VERTS)

(La séance est ouverte à 14.25 heures en présence de 59 députés et de l'observateur de Moutier.)

Le président : Mesdames et Messieurs, je vous prie de reprendre place. Nous allons poursuivre les débats.

Débat spécial sur la pandémie de COVID-19 et ses conséquences (suite) :

9. Interpellation no 931 Distribution de masques : quid ? Yves Gigon (Indépendant)

Le Gouvernement a organisé au dernier moment une distribution de masques, le matin du samedi 25 avril, pour les entreprises. Cette opération a été annoncée seulement la veille, le vendredi après-midi, et beaucoup d'entreprises et de personnes dont le travail exige le port de masques n'ont pas pu se rendre aux endroits prévus pour récupérer ces masques en raison de cette annonce de dernière minute.

Par ailleurs, nous avons appris que les masques distribués dataient de plus de dix ans.

Nos questions au Gouvernement :

1. Quand le Gouvernement prévoit-il une nouvelle date de distribution pour les entreprises et les indépendants qui n'ont pas pu prendre connaissance des opérations de distribution réalisées en dernière minute le 25 avril ?

2. Quel est, à ce jour, le stock à disposition du Gouvernement pour les entreprises et la population jurassienne ?
3. Le Gouvernement peut-il garantir :
 - a) que ces masques distribués le 25 avril sont conformes aux normes actuelles ?
 - b) que ces masques sont toujours efficaces pour les utilisateurs et qu'ils répondent aux critères de sécurité sanitaires ?

M. Yves Gigon (Indépendant) : Mon interpellation est due notamment aux différentes questions que j'ai posées quant à la distribution, par le Gouvernement, le 25 avril, des masques pour les entrepreneurs et les indépendants. Apparemment, il y a eu un problème. J'ai été contacté par un ou deux entrepreneurs : on annonce le vendredi et c'est le samedi qu'on distribue ! Plusieurs entrepreneurs n'ont pas pu se rendre aux lieux de distribution pour réceptionner les masques.

J'ai posé plusieurs questions et je ne vais pas les répéter, notamment sur la manière dont cela s'est fait, notamment sur la qualité des masques qui ont plus de dix ans quant à savoir s'ils sont encore fonctionnels ou pas et notamment sur les prochaines distributions qui auront lieu.

Juste une question supplémentaire. On a vu qu'une nouvelle pandémie arrivera, on le sait. Pas cette année et je ne parle pas de nouvelle vague mais il y en aura une. Et on le sait maintenant, si la quasi-totalité des pays d'Europe, dont la Suisse, donc les cantons, n'ont pas jugé utile et nécessaire de porter le masque au plus haut de la crise, ce n'est pas parce que, médicalement, c'était prouvé, bien évidemment que non, c'est parce qu'on n'en avait pas assez; ça, c'est clair ! Il y a beaucoup de scientifiques qui l'ont dit. Donc, en gros, on a pris les gens pour des «Ouin-Ouin» !

Alors, maintenant, la dernière question que je poserais au Gouvernement, c'est de savoir s'il a un plan, avec la Confédération, pour en tout cas faire des stocks adéquats, supplémentaires et suffisants quand une nouvelle crise arrivera et nécessitera des masques. Et, je le répète, de grands scientifiques l'ont dit : si la Suisse et les autres pays européens n'ont pas exigé le port du masque, c'est simplement parce qu'on n'en avait pas assez. Et quand le virus sera beaucoup plus virulent, quand il y aura une nouvelle pandémie qui arrivera, il faudra vraiment en avoir.

Les Chinois, peut-être que s'ils ont réussi à endiguer, pour le peu qu'on en dise, c'est grâce au port du masque. Les Italiens, quand ils sortaient, c'est avec port du masque. C'est l'un des seuls, avec l'Espagne, qui a exigé des gens, quand ils sortaient, de mettre un masque. Ne venez pas me dire qu'on n'a pas décidé l'obligation du port du masque parce que ce n'était pas utile et nécessaire ! On n'en avait pas.

Alors, est-ce que le Gouvernement, en lien avec la Confédération, va demander simplement que chaque canton, que la Suisse ait un stock suffisant de masques quand une nouvelle pandémie arrivera ? Merci.

M. Jacques Gerber, ministre de la santé : Dans le cadre de la crise de la COVID-19, le 16 avril dernier, le Conseil fédéral a annoncé une reprise des activités en trois phases.

La première phase était la reprise des activités de soins à la personne (coiffeurs, esthéticiennes, masseurs, etc.). Il s'agit d'activités qui nécessitent une proximité évidente entre le prestataire et ses clients. Les distances physiques ne peuvent souvent pas être respectées dans le cas de ces professions qui requièrent donc des moyens de protection adaptés. La responsabilité de se procurer des masques incombe aux

professionnels concernés. Ceci a toujours été mentionné tel quel, que ce soit par l'autorité fédérale ou cantonale. Toutefois, au vu des délais courts à leur disposition par la reprise des activités du 27 avril dernier, soit onze jours seulement, et au vu de la situation de relative pénurie observée au mois d'avril pour l'approvisionnement en masques, le Gouvernement a décidé de permettre à tous les professionnels concernés de reprendre leurs activités en toute sécurité. Pour cela, il a organisé une distribution de masques à destination des professionnels chargés des services à la personne. La communication, Monsieur le Député, a volontairement été tardive car cette distribution est clairement subsidiaire à la responsabilité des professionnels de se fournir en masques par leurs propres moyens. Par ailleurs, l'Etat a toujours l'obligation de doter prioritairement et de manière subsidiaire les professionnels de santé en matériel de protection afin de garantir le fonctionnement des institutions de soins et l'activité des employés du secteur de la santé. De plus, le Canton, en tant qu'employeur cette fois-ci, est également responsable de protéger son propre personnel.

Cela étant, le Gouvernement répond ainsi aux questions posées :

A ce stade, il n'est pas prévu de nouvelle distribution pour plusieurs raisons. Premièrement, les commerces et les entreprises qui ont pu ouvrir le 11 mai ont eu suffisamment de temps pour se fournir en moyens de protection alors que la situation sur le marché des masques s'est détendue. Deuxièmement, la distribution réalisée le 25 avril dernier a été organisée uniquement, comme je viens de le dire, pour les professionnels en contact direct avec leurs clients, soit les professionnels de soins à la personne, et pas pour toutes les entreprises et tous les indépendants. Pour les personnes concernées par cette distribution, qui n'ont pas pu obtenir leurs masques le 25 avril, les inspecteurs du travail et l'équipe qui a été mise en place par le Gouvernement pour faire les contrôles, pour accompagner le processus de reprise, qui ont été extrêmement actifs dans le terrain dès le 27 avril, ont mis à disposition des masques afin d'apporter une aide subsidiaire de démarrage supplémentaire selon les situations rencontrées lors de leurs contrôles. Donc, ces gens avaient des masques avec eux et ne fermaient pas les entreprises qui devaient ouvrir mais leur distribuaient des masques si ces dernières n'avaient pas pu se rendre, le samedi, à la distribution je dirais officielle. Il n'y a donc pas eu de problème de non-reprise ou de fermeture parce que les gens n'avaient pas de masque.

Le Gouvernement n'a pas, aujourd'hui, de stock de masques à disposition des entreprises et des citoyens. Il dispose d'une réserve qui lui permet de respecter son obligation, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, de protéger son personnel en tant qu'employeur ainsi que de fournir, au besoin, les professionnels de santé et des institutions sociales. Cela dit, le Gouvernement a pris récemment ses dispositions pour constituer un stock stratégique et a passé une commande importante pour éviter tout nouveau risque de pénurie. Il s'agit avant tout de pouvoir répondre aux obligations de l'Etat mais aussi de fournir les professions de la santé en cas de besoin. La possibilité d'utiliser une partie de ces masques pour des secteurs particuliers de l'économie privée pourra être étudiée selon l'évolution de la situation mais même la quantité commandée dernièrement ne sera pas encore suffisante. Nous devons donc réfléchir pour savoir comment nous allons constituer ces différents stocks, que ce soit pour les masques ou d'autres matériels. J'en ai parlé ce matin, les surblouses mais également certains médicaments. Une réflexion générale doit avoir lieu à ce sujet.

Les masques distribués le 25 avril, Monsieur le Député, sont évidemment totalement conformes aux normes actuelles et sont parfaitement efficaces. Ils ont été testés par la pharmacie de l'armée suisse et leur utilisation a été confirmée par l'Office fédéral de la santé publique. Vous imaginez bien que le Gouvernement ne se serait évidemment pas permis de distribuer des masques qui ne garantiraient pas la sécurité sanitaire.

Pour votre dernière question concernant une nouvelle pandémie, qui viendra ou qui ne viendra pas, la situation que nous avons vécue depuis trois mois questionne évidemment. Je l'ai dit, nous devons aujourd'hui réfléchir aux manquements qu'il y a eus, aux difficultés rencontrées, à créer ces réserves stratégiques qui pourront être à disposition des professionnels bien sûr mais également, en fonction des discussions, de la population. Le Gouvernement, sur le port obligatoire du masque, notamment en lien avec le déconfinement, a écrit au Conseil fédéral – et on l'a communiqué – qu'il trouvait peu cohérent de ne pas rendre obligatoire le port du masque, notamment dans les transports publics et dans les magasins. Nous avons, tout au long de cette crise, effectivement communiqué que le port du masque ne pouvait pas être rendu obligatoire à l'ensemble de la population parce que nous n'avions pas les stocks. Il n'y a pas eu de communication autre que celle-là de la part du Gouvernement jurassien et même au niveau suisse. Par contre, il y a une réalité, c'est qu'il y a un apprentissage pour porter le masque et il y a une efficacité en fonction de qui et comment on porte le masque. Si vous avez un porteur du virus et un non-porteur et si les deux ne portent pas de masque, le non-porteur a 90 % de chance d'attraper le virus. Si seul le porteur porte le masque, la probabilité pour la personne qui n'a pas le virus descend à 5 %. Si seul celui qui n'a pas le virus porte le masque, sa probabilité de l'attraper est de 30 %. Si les deux portent le masque, la probabilité chute à 1,5 %. Il est donc vrai que le port du masque amène quelque chose, c'est évident et il n'y a pas de question à avoir à ce sujet, s'il est porté correctement et ça s'apprend de le porter correctement.

Par rapport à cette information qui était connue de tout le monde depuis le début de la crise, et le Gouvernement ne l'a pas caché, nous devons définir la politique d'achat et de stock de masques que nous voulons en Suisse.

Peut-être juste vous dire – parce qu'il est toujours facile, après la crise, de chercher des responsables – que la loi sur les épidémies, en Suisse, donne l'obligation à chaque citoyenne et à chaque citoyen d'avoir un stock de 50 masques à disposition. Elle oblige également les communes et les cantons à avoir des stocks et aussi la Confédération. Donc, le fait que peu de personnes aient eu des masques à disposition de manière suffisante est une responsabilité partagée. Ce n'est pas suffisant de le constater ainsi, il faut l'améliorer pour le futur.

J'aimerais juste faire remarquer qu'après la dernière crise au niveau de l'épidémie du SRAS, il y a quelques années, ce Parlement s'était fortement interrogé sur l'action du Gouvernement d'avoir acheté des masques et d'en avoir stockés. Sans cette action gouvernementale d'il y a une dizaine d'années, le canton du Jura aurait été en sérieuses difficultés et nous avons réussi à faire le tampon et à garantir, en permanence, que des masques soient à disposition pour le personnel médical. Donc une dépense, aujourd'hui, qui peut paraître parfois onéreuse sera peut-être la recette pour assumer une pandémie dans une dizaine d'années.

M. Yves Gigon (Indépendant) : Je suis satisfait mais je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Yves Gigon (Indépendant) : Je suis content, Monsieur le Ministre, que vous ayez répondu à mes questions et, donc, je suis satisfait.

Juste une chose. Je suis content que vous ayez admis, comme beaucoup de scientifiques qui l'ont dit ces derniers temps, qu'on ait pris les gens pour des «Quin-Ouin» quand on a dit que le port du masque n'était pas nécessaire et utile. Vous avez donc implicitement admis que s'il était bien porté, c'était bien un moyen efficace de lutter contre le COVID-19. Nous n'en avons donc pas assez, comme la majorité des pays européens.

Je le répète, il serait bon que le canton du Jura soit peut-être précurseur en la matière pour aussi solliciter la Confédération pour qu'enfin – et je ne parle pas d'une nouvelle vague du COVID-19 – quand il y aura une véritable pandémie qui sera véritablement mortelle, qu'on en ait à ce moment-là car on ne pourra pas s'en passer. Je remercie le Gouvernement et son ministre d'avoir répondu à ma question et d'être d'accord avec moi.

M. Jacques Gerber, ministre de la santé : Juste un complément.

Je pense que c'est un faux procès de dire que les politiques ont caché, en tout cas en Suisse, quoi que ce soit par rapport au stock de masques. Par contre, il y a une chose qui est également certaine, c'est qu'il serait un tout petit peu trop facile, pour le politique, de se dédouaner en demandant à toute la population de porter le masque et d'oublier les autres gestes barrières.

Le masque est un outil à disposition supplémentaire aux gestes de base. Et le meilleur moyen de se protéger contre le virus, c'est de garantir la distanciation et de se laver les mains. Si ces deux choses sont garanties, le masque amène alors la sécurité avec les pourcentages que je vous ai mentionnés tout à l'heure. Mais si, parce que l'on porte le masque, on oublie les deux autres moyens de protection, le masque a alors moins d'effets que ce que je vous ai mentionné. Il est quand même important de préciser cela parce que c'est finalement toute la palette des mesures qui a fait que, finalement, on ait pu maîtriser la situation également dans le Jura. On aurait certainement pu, je vous l'accorde, garder certains secteurs davantage en activité si nous avions eu suffisamment de masques pour que chacune et chacun qui devait se rendre sur les lieux de travail ou dans les magasins puisse justement le porter et augmenter encore le niveau de sécurité.

10. Interpellation no 934 Des études mises en danger ? Rémy Meury (CS-POP)

La presse romande a mis en évidence une conséquence à ne pas ignorer de cette crise COVID-19 et de la fermeture de plusieurs entreprises, commerces et restaurants. En effet, plusieurs étudiant-e-s bouclaient leur budget par l'occupation de petits emplois dans des entreprises désormais fermées ou en réduction d'activité.

Le risque ultime est de voir ces personnes abandonner leur formation par manque de moyens financiers. Pourtant, des aides existent mais ne sont pas forcément utilisées car

inconnues des étudiant-e-s pouvant être en difficultés. Parmi ces aides, le recours au chômage partiel, des aides d'urgence des universités, voire le recours à l'aide sociale, sont possibles. En plus de ne pas être forcément connues, les démarches ne sont pas toujours simples à engager.

Tout en espérant que ce phénomène ne soit pas trop développé dans notre Canton, nous demandons au Gouvernement :

1. si l'existence d'étudiant-e-s jurassien-ne-s connaissant ce problème de perte d'emplois est connue des autorités cantonales et combien de personnes ont été identifiées ?
2. si une enquête auprès des étudiant-e-s, au moins celles et ceux bénéficiant de bourses cantonales, car en principe les plus vulnérables économiquement, a été menée sur cette mise en danger de la poursuite de leurs études ?
3. s'il entend diffuser une information à l'intention des étudiant-e-s pour leur indiquer les possibilités de réduire leur perte financière éventuelle ?
4. s'il est disposé, dans son programme de sortie de crise incontournable encore à présenter, à prévoir un soutien spécifique pour ces personnes représentant l'avenir de notre société ?

M. Rémy Meury (CS-POP) : Il me semble que la problématique développée dans mon interpellation est suffisamment claire. Il n'y a pas de raison que je développe davantage, surtout que j'ai choisi l'interpellation pour avoir des réponses plus rapidement que si j'avais déposé une question écrite. C'est juste une stratégie de ce point de vue-là. J'attends donc avec intérêt les réponses du Gouvernement aux quatre questions que j'ai posées.

M. Martial Courtet, ministre de la formation : Effectivement, allons directement à votre question.

Vous demandez si ce problème est connu s'agissant de cette perte d'emplois pour les étudiants. La réponse est oui, c'est le cas. Nous n'avons pas d'étude à ce stade au niveau du Service de la formation postobligatoire. Ce que l'on sait, selon les études que nous avons trouvées au niveau de l'Office fédéral de la statistique, entre 60 % et 75 % des étudiants exercent une activité rémunérée. Ce qu'on peut préciser par rapport à votre première question, c'est que, depuis le 17 mars, et ce n'était pas le cas au début, le chômage partiel peut également être octroyé aux salariés dont la durée d'engagement est limitée, donc notamment aux apprentis et aux stagiaires. Et on peut préciser aussi que c'était notamment suite à l'intervention des milieux de la formation professionnelle. En outre, le cercle des ayants droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) a aussi été élargi – suite à une intervention de la CDIP – pour y inclure des travailleurs et travailleuses sur appel.

Concernant votre deuxième question, aucune enquête auprès des étudiantes et des étudiants ayant bénéficié d'une bourse d'études pour l'année de formation 2019-2020 n'a été entreprise à ce stade. A ce jour, un seul étudiant s'est approché du Service de la formation postobligatoire afin de s'informer si des aides financières particulières liées à la crise de la COVID-19 étaient prévues. Cependant, l'expérience vécue dans le service indique que les étudiantes et les étudiants sont bien informés, de façon générale, par les institutions de formation tertiaire et sur les aides qui leur sont mises à disposition.

Concernant votre troisième question, les étudiantes et les étudiants en formation tertiaire sollicitant des informations à propos des aides financières sont orientés vers leur établissement de formation, de façon pragmatique. Leurs établissements de formation au niveau suisse, que ce soient les Hautes écoles, les universités et les Ecoles polytechniques, ont en effet pris des mesures importantes afin de lutter contre la précarisation des étudiants et des étudiantes dans le cadre de cette pandémie et des aides financières d'urgence ont été mises en place. Le Gouvernement, puisque c'était la précision que vous demandiez, ne prévoit pas de communiquer de manière particulière concernant les aides financières proposées justement par les établissements de formation, ceux-ci gérant eux-mêmes cette communication, notamment à l'interne. En tout état de cause, le Service de la formation postobligatoire continuera à orienter les intéressés dans ce sens.

Concernant votre dernière question, plusieurs éléments pour y répondre. De façon générale, les demandes de bourse pour l'année 2020-2021 pourront être déposées à partir de ce 1^{er} août 2020. Si certains requérants se trouvent à ce moment-là en difficultés financières, les demandes pourront être traitées dans les meilleurs délais par la Section des bourses, à tout le moins par le versement d'une avance lors de situations financières délicates. S'agissant d'une éventuelle perte de revenu durant l'année de formation 2019-2020 pour les emplois d'étudiantes et étudiants qui seraient payés à l'heure, il pourra en être tenu compte de cela dans le cadre du traitement de la demande de bourse 2020-2021. Pour les contrats de travail fixes, si ceux-ci sont résiliés ou que le taux d'activité a diminué au début de l'année de formation 2020-2021, ils seront également pris en compte dans le calcul de la bourse 2020-2021.

Et, pour terminer, le Gouvernement a décidé de l'attribution d'une somme forfaitaire de 500 francs, soit 400 francs provenant du fonds de solidarité et 100 francs versés par la Fondation Henriette Nicolet-Burgagni (FHNB) à Delémont pour les étudiantes et les étudiants qui peuvent attester d'une diminution de l'activité professionnelle en parallèle aux études.

Pour conclure, je profite finalement de cette tribune qui nous est offerte pour vous informer que les demandes sont à adresser au Service de la formation postobligatoire qui est chargé de leur traitement. Merci de votre attention.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je suis satisfait.

11. Interpellation no 935 Rétablir la confiance absolument Rémy Meury (CS-POP)

Avec la fin progressive du déconfinement et la reprise d'activités, on constate qu'une série de questions se posent quant à la valeur scientifique de certaines affirmations de nos autorités fédérales.

Pourtant, si l'on veut que les mesures de protection continuent à être appliquées, et si l'on veut que le sentiment d'angoisse de catégories de la population ne se maintienne pas, voire ne se développe pas, il est essentiel qu'un discours unique et cohérent soit tenu par les responsables politiques en s'appuyant sur des expertises scientifiques avérées.

Rappelons comme exemple que le délégué de l'OFSP au COVID-19 a déclaré, le 16 avril, pour justifier la réouverture des écoles obligatoires le 11 mai : «Les enfants ne tombent

pas malades, ils ne sont pas infectés, ils ne sont pas des vecteurs de cette maladie». Puis, le 17 avril, il a répondu à une question précise d'un journaliste en disant : «Non, ce n'est pas recommandé de remettre des enfants chez les grands-parents. Certains enfants peuvent être infectés. On n'est pas 100 % sûr qu'il n'y aura pas de transmission». Difficile de s'y retrouver lorsque le chef absolu de l'organisation de la lutte contre le COVID-19 tient un discours diamétralement opposé en moins de 24 heures pour finalement, sous le feu des critiques, annoncer le 27 avril que les grands-parents pourront étreindre leurs petits-enfants...

Il est compliqué aussi d'accorder une confiance absolue aux règles de précaution et aux mesures de protection lorsque l'on compare les directives des différents pays qui nous entourent avec les nôtres. Juste trois exemples avec la France, toute proche, qui connaît une période de confinement général, contrairement à la Suisse :

- Distance sociale préconisée en Suisse : 2 mètres; en France : 1 mètre.
- Les femmes enceintes ne sont pas considérées comme personnes à risque en Suisse; en France si, dès le 6^e mois de grossesse en tout cas.
- On devient une personne à risque à 65 ans en Suisse, à 70 ans en France.

Partant de l'idée que les scientifiques sont de niveaux et de compétences similaires quel que soit leur lieu de résidence, le Gouvernement jurassien est-il disposé à prendre langue avec les autorités fédérales, dans le but donner confiance à la population, pour :

1. qu'elles tiennent un discours cohérent dans ses différentes conférences de presse et qu'elles cessent d'en avoir un à géométrie variable en fonction des besoins de l'économie ?
2. qu'elles harmonisent leur discours avec leurs homologues européens afin d'éviter de semer le doute dans les esprits ?

Le président : Au vu des éléments nécessaires pour y répondre et des contingences de calendrier, conformément à ce que prévoit l'article 55, alinéa 3, du règlement du Parlement, le Gouvernement informe qu'il répondra à l'interpellation lors de la prochaine séance, soit le 24 juin 2020.

M. Rémy Meury, l'interpellateur, a choisi de développer son interpellation aujourd'hui. Je lui cède donc la parole.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je me permets de reprendre l'introduction de mon interpellation qui, contrairement à d'autres éléments en lien avec la COVID-19, reste d'actualité. Avec la fin progressive du déconfinement et la reprise d'activités, on constate qu'une série de questions se posent quant à la valeur scientifique de certaines affirmations de nos autorités fédérales. Elles sont d'ailleurs en train d'en refaire en ce moment.

C'est un sujet d'inquiétude important si l'on veut que cette crise continue à être gérée avec efficacité. Il faut à la fois éviter d'entretenir l'angoisse née le 13 mars, au moment des décisions de confinement, et éviter que des comportements irréfléchis, basés sur la croyance que tout est fini, ne redonnent des forces et des terrains de jeu au virus.

Je ne suis pas visible sur la fachosphère mais je crois savoir que notre collègue Quentin Haas tente de combattre, si ce n'est les incohérences, du moins les fausses nouvelles

que l'on peut y découvrir. Il doit y avoir du boulot. Merci Quentin !

J'ai évoqué dans mon interpellation un certain nombre d'incohérences connues au moment du dépôt de l'intervention et qui ont été tenues dans des discours officiels. Je n'y reviens pas, si ce n'est en ce qui concerne les enfants car la polémique se poursuit. Les études sont contradictoires quant à la transmission par les enfants de moins de 10 ans. La Suisse a décrété que les enfants n'étaient pas vecteurs. Dans d'autres pays, on est moins catégorique. En Suisse même, la task force fédérale COVID-19 a émis de nombreuses réserves à ce sujet. Des pédiatres suisses sont également dubitatifs quant à cette affirmation de l'OFSP. Dans une étude publiée par l'OFSP hier encore concernant la contamination plus élevée des femmes en raison de leurs activités professionnelles, on découvre qu'outre les infirmières ou les vendeuses, par exemple, le personnel des institutions d'accueil de la petite enfance est cité en raison des contacts directs avec d'autres personnes, en l'occurrence la plupart âgées de moins de 10 ans.

Au passage, on constate aussi que ces professions à risque sont souvent moins bien rémunérées. Une autre question qu'il nous faudra aborder prochainement, inévitablement.

Pour en terminer avec les incohérences autour des enfants, il faut encore signaler la déclaration de M. Koch, personne vulnérable de plus de 65 ans je vous le rappelle, qui assure que les grands-parents peuvent étreindre leurs petits-enfants mais en aucun cas les garder. C'était parce qu'il fallait répondre à une question qui se posait : mais pourquoi, si les enfants peuvent retourner à l'école, ne peuvent-ils pas retourner chez les grands-parents ? Il avait répondu de cette manière-là, totalement incohérente.

Récemment, des prescriptions ont été données aux bibliothèques par exemple, qu'elles soient scolaires, de jeunes ou municipales, imposant une quarantaine de trois jours aux livres récupérés après un prêt. Incompréhensible quand on songe que lorsque l'on parle de fiches scolaires, par exemple, en principe faites avec du papier aussi comme les livres, l'enseignante ou l'enseignant peut les manipuler trois secondes après qu'elles aient été remplies par les élèves de tout âge. Une exagération, dans un sens (c'est certain) comme dans l'autre (certainement aussi), surtout que l'on sait désormais, de manière assez certaine, que le virus ne survit que peu de temps sur les surfaces inertes, papier, plastique ou vêtements. Et quand je dis «on sait», on suppose ! C'est véritablement des gouttelettes dont il faut se protéger avant tout.

Autre élément récent qui sème davantage encore la confusion, l'accès aux restaurants. Dans un même temps, on indique que les mesures sanitaires, notamment de distanciation, doivent être respectées sur les lieux de travail mais quatre collègues, qui se soumettent scrupuleusement à ces directives, peuvent aller manger ensemble et les oublier totalement pendant la pause de midi. Pire, la distance de 2 mètres, d'après ce que l'on m'a expliqué hier parce que j'étais un peu étonné par une terrasse de bistrot, s'applique aux tables et non aux personnes. Ainsi, grâce à cette distanciation tabulaire (si j'ose dire), on a la garantie que le virus ne s'attaquera pas aux tables ! Selon M. Koch, qui a eu 65 ans en avril je le rappelle, et je ne serais pas étonné que ce soit le 1^{er} avril, savoir que ces collègues ont mangé ensemble devrait permettre un meilleur traçage en cas de contamination. Par contre, s'ils sont contaminés au bureau, impossible de faire du traçage si on le comprend bien.

Il me paraît fondamental qu'une certaine cohérence s'installe dans les discours et dans les mesures qui sont prises. On verra d'ailleurs ce qu'il en sera aujourd'hui, je le répète. C'est essentiel si l'on veut retourner progressivement à la normale sans prendre le risque de provoquer une deuxième vague qui pourrait être dévastatrice, tant d'un point de vue sanitaire que d'un point de vue économique. Ça va mieux mais ce n'est pas fini. Quand on prend des risques pour soi-même, croit-on dans un premier temps, on prend des risques pour toutes les personnes que l'on côtoie. Un message compliqué mais indispensable, pédagogiquement, à transmettre.

Être capable de dire que nous ne savons pas, ou pas tout du moins, dans une circonstance telle que celle-ci est une preuve d'intelligence et un discours qui invite ainsi à la prudence qui est indispensable à mes yeux.

Je regrette que le Gouvernement ait choisi de ne pas répondre aujourd'hui à cette interpellation d'actualité. Il apportera ses réponses dans un mois alors que la situation aura encore changé, comme c'est déjà aujourd'hui le cas par rapport au 29 avril. Espérons que la tendance rassurante que l'on observe aura continué à se développer.

Le président : Petit changement de programme. Pour la position du Gouvernement, je passe la parole à Monsieur le ministre Jacques Gerber.

M. Jacques Gerber, ministre de la santé : Je n'arrive plus à trouver la raison pour laquelle le Gouvernement avait proposé de répondre à cette interpellation au mois de juin.

Votre interpellation, finalement, pose deux questions. On peut presque la définir comme une motion qui demanderait au Gouvernement d'intervenir auprès de la Confédération pour garantir une meilleure cohérence dans les discours et surtout dans la manière d'apprécier ces mesures barrières.

Par rapport à ce que vous avez mentionné, je ne vous cache pas que le Service de la santé publique, avec bien sûr le Département et également le Gouvernement, ne s'y retrouve pas toujours en termes de cohérence pour trouver quelle ligne est réellement recherchée au niveau de la Confédération.

Je ne veux pas être l'avocat de la Confédération devant vous mais je crois, à sa décharge, qu'il n'est pas évident, face à la crise que nous avons vécue, de remettre tout en question et de définir une politique lorsqu'on ne sait pas toujours, scientifiquement, de quelle manière se développe ou va évoluer le virus. Mais le Gouvernement l'a toujours mentionné, quand nous ne savons pas, nous le disons et il est préférable de suivre cette manière de faire et, en parallèle, peut-être, sur le principe de précaution, continuer à prendre des mesures qui paraissent plus cohérentes par rapport aux mesures pour endiguer l'évolution de la pandémie.

Donc, nous pouvons intervenir une nouvelle fois, je dirais, auprès de la Confédération pour qu'elle précise son discours, qu'elle amène un peu plus de cohérence dans ce discours. Nous partageons à 100 % les remarques qui ont été faites à la tribune, à tel point que nous avions hier la séance du Gouvernement et vous avez certainement vu, sur les réseaux, que nous avons adapté notre salle du Gouvernement pour respecter les règles de distanciation. Evidemment, quand nous entrons dans la salle, nous nous désinfectons les mains. Nous ne recevons plus de chef de service dans la salle du Parlement mais par vidéoconférence. Et, pour soutenir le commerce local, nous allons manger à midi. Heureusement, nous sommes six et, donc, il nous faut deux tables. Mais sur

deux tables à moins de 50 centimètres l'un de l'autre (pas les tables mais les personnes à la table), toutes les mesures entreprises dans la salle du Parlement ne servent tout à coup plus à rien. C'est le genre d'incohérences auxquelles on doit faire face et j'ai de grandes craintes par rapport aux communications de ce jour, peut-être en direct actuellement, qui, d'après ce que l'on ressent, devraient déléguer aux cantons cette compétence des incohérences émises en termes de mesures sanitaires. Donc, bonne chance pour la cohérence du discours entre Zurich, Thurgovie, Genève, Tessin et Jura pour que l'on puisse se coordonner correctement ! J'ai fort à douter que, dans un mois, vous veniez avec une interpellation pour demander plus de cohérence dans le discours du Gouvernement jurassien cette fois-ci. Peut-être aurais-je davantage d'arguments pour expliquer mes incohérences ou simplement avouer que nous ne savons pas.

Mais nous ferons la démarche auprès de la Confédération dès que nous en aurons l'occasion.

Le président : Merci Monsieur le Ministre. Monsieur le Député, quelle est votre appréciation ?

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je la donne maintenant ou au mois de juin ?

Le président : Dès l'instant où ça a été développé !

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je suis satisfait.

12. Interpellation no 936

Plus de solidarité dans la crise de COVID-19 Thomas Schaffter (PCSI)

Avant toute chose, le Parti chrétien-social indépendant du Jura et son groupe parlementaire tiennent à remercier le Gouvernement jurassien, le personnel soignant, les agents de la fonction publique et plus largement toutes les personnes qui œuvrent avec courage et professionnalisme dans ce combat mené contre la pandémie COVID-19.

Alors que les conditions d'un déconfinement progressif ne sont pas encore connues, le groupe parlementaire chrétien-social indépendant continue à penser que la session parlementaire des 27 et 28 mai est prématurée. Mais, dans la mesure où cette session est maintenue, le groupe PCSI tient à interpeller le Gouvernement jurassien pour introduire davantage de solidarité dans le dispositif mis et à mettre en place pour surmonter cette crise majeure et ses conséquences sociales et économiques désastreuses. Pour ne pas surcharger le débat parlementaire dans un contexte qui ne s'y prête pas du tout, le groupe PCSI a préféré réunir toutes ces questions dans une seule et même interpellation.

Le groupe PCSI souhaite donc interpeller le Gouvernement jurassien sur les sujets suivants :

1. La question du matériel de protection reste sensible dans la mesure où des initiatives privées fleurissent un peu partout sans que l'Etat n'ait préalablement vérifié et homologué le matériel remis, sans parler de la jungle des prix qui pourrait conduire à des exploitations honteuses d'une pénurie qui nous guette (masques, plexi, etc.).
 - Le Gouvernement est-il prêt à édicter des normes d'homologation des produits distribués et à solliciter Monsieur Prix pour le contrôle des tarifs appliqués sur le marché privé ?

2. En tant que propriétaires de bâtiments, l'Etat et les communes, tout comme les institutions appartenant majoritairement à ceux-ci, devraient être incités à renoncer à toute perception de loyers à l'égard de commerces, sociétés ou associations locataires pour la période durant laquelle ils ont été contraints de fermer leur établissement ou de réduire drastiquement leurs activités.
 - Le Gouvernement peut-il prendre une telle décision de gratuité et inciter les communes et les institutions partenaires à le faire également ?
3. Dans le même état d'esprit, l'Etat doit peser de tout son poids auprès des propriétaires privés pour qu'ils fassent preuve de la plus grande compréhension à l'égard de leurs locataires commerciaux qui ont dû arrêter leurs activités du jour au lendemain.
 - Le Gouvernement est-il favorable à intervenir dans ce sens auprès des propriétaires privés et, si oui, entend-il intervenir auprès du Conseil fédéral pour apporter une aide à fonds perdus destinée à financer ces loyers ?
4. L'Etat doit exiger que les banques et les assurances s'impliquent davantage dans l'effort national et public qui est mis en place pour sortir de la crise, pas seulement par des reports d'amortissements, d'intérêts ou de primes, qui ne font que de reporter le problème ultérieurement, mais par la constitution d'un capital d'aide d'urgence destiné à être octroyé à fonds perdus, sur des critères précis offrant des perspectives réelles de sauvetage d'activités et d'emplois.
 - Le Gouvernement jurassien est-il enclin à favoriser la création d'un tel fonds en sollicitant les directions des banques et assurances de la place ?
5. Dans cette lutte contre la pandémie COVID-19, les hôpitaux publics ont été contraints de libérer d'importantes capacités pour pouvoir accueillir les personnes touchées par le virus. La conséquence directe est que ces infrastructures ont dû renoncer à des interventions et activités de types plus classiques, générant des revenus essentiels au maintien de leur fragile équilibre financier. L'Hôpital du Jura n'échappe malheureusement pas à cette réalité et pourrait se trouver dans des difficultés financières alors qu'il vient d'annoncer un manque à gagner de l'ordre de 6 millions de francs.
 - Le Gouvernement jurassien est-il intervenu auprès des autorités fédérales pour qu'elles compensent financièrement tout ou partie des revenus perdus dans cette phase cruciale par l'Hôpital du Jura et les autres établissements publics de soins confrontés à la même problématique ?
6. Parmi les secteurs économiques fortement impactés figure le secteur du tourisme et des loisirs. Dans un secteur à forte saisonnalité, la pandémie a sévi au pire moment. Hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs, organisateurs d'événements ont subi un arrêt brutal et total de leurs activités du jour au lendemain. Le tourisme et le domaine des loisirs, qui participent aussi à l'amélioration de la qualité de vie de la population et à la diffusion d'une image positive de notre Canton, auront donc absolument besoin d'aides financières supplémentaires pour espérer retrouver le niveau atteint auparavant.
 - Le Gouvernement jurassien va-t-il mettre en place une aide financière directe ou indirecte au secteur du tourisme et des loisirs, avec ou sans le soutien de la Confédération, mais également à l'endroit de la population, en octroyant une prime spéciale à la «consommation

de loisirs sur territoire jurassien» à chaque enfant de notre Canton par exemple ?

Nous remercions par avance le Gouvernement jurassien de ses réponses.

M. Thomas Schaffter (PCSI) : Dans le même sens que notre collègue Rémy Meury, le groupe PCSI a préféré opter pour une seule interpellation qui recense finalement plusieurs sujets, certes différents et touchant plusieurs départements mais des sujets qui nous paraissent importants dans le cadre de la gestion de cette crise inédite et qui méritent une réponse rapide.

Pour aller directement au but, la première a trait aux matériels de protection tels que les masques, les gels hydroalcooliques et autres parois de protection... L'économie de marché ayant vite repris ses droits, nous avons observé des pratiques tarifaires pour le moins surprenantes, sans grande garantie sur la fiabilité et l'homologation de ces produits. Le Gouvernement est-il donc prêt à édicter des normes d'homologation des produits distribués au public par des privés et à solliciter M. Prix pour le contrôle effectif des prix appliqués ?

Autre sujet sensible, la question des loyers. De nombreux indépendants et commerçants se sont retrouvés sans revenu du jour au lendemain du fait de la fermeture imposée de leur activité. Or, si des aides ont été mises en place, la question du loyer, qui représente souvent une charge fixe mensuelle très importante pour ces indépendants et commerçants, n'a pas été tranchée sur le plan fédéral. Il semblerait qu'elle le sera lors de la prochaine session parlementaire. Sur ce sujet également, le Gouvernement jurassien est-il prêt à offrir une gratuité totale ou partielle aux locataires des bâtiments de l'Etat frappés par les mesures d'interdiction mises en place le 16 mars dernier ?

Et, dans le même état d'esprit, le Gouvernement est-il prêt à soutenir une solution fédérale comme par exemple un modèle tripartite répartissant les locations admises à charge d'un tiers pour le propriétaire, d'un tiers pour le locataire et d'un tiers pris en charge par l'Etat ?

Autre sujet important, la création d'un fonds de solidarité. Celui-ci a déjà bien entendu été réalisé par le Gouvernement jurassien et on salue cette initiative. Par contre, c'est la manière dont il pourrait être alimenté qui interpelle le groupe PCSI, notamment à l'égard des acteurs bancaires et des assurances qui, à nos yeux, ont un également rôle extrêmement important à jouer dans cette crise. Alors, nous pouvons d'ores et déjà saluer les dons de certaines familles jurassiennes, ce qui a été relevé, et les en remercier mais également des instituts bancaires comme les Raiffeisen, qui ont aussi fait un geste important dans le cadre de ce fonds de solidarité, mais je pense qu'il y a d'autres banques dans notre région qui pourraient s'inspirer de ces soutiens. Notamment également les assurances que nous n'avons que très peu entendues dans le cadre de cette crise, partant du principe d'ailleurs que les assurances, vous l'admettez, ont probablement une exposition aux risques à couvrir nettement moins importante qu'elle ne l'aurait été finalement dans une activité normale. Je citerai par exemple la SUVA qui a pris les devants et a d'ailleurs renoncé à la perception de primes dans le cadre de l'assurance accident professionnel, considérant que si les gens ne peuvent pas travailler, les risques sont bien entendu quasi nuls et qu'il n'y a pas de raison de thésauriser ces primes mais plutôt de les laisser dans le système. J'invite aussi le Gouvernement jurassien à répondre à cette question : est-il enclin à solliciter les directions des banques et des assurances de la place ou

leur direction nationale pour participer à cet effort du fonds de solidarité ?

Autre sujet sensible et important, et la presse s'en est fait l'écho, c'est la situation de l'Hôpital du Jura. Vous l'avez vu, les hôpitaux publics ont été contraints de libérer finalement d'importantes capacités pour être en mesure d'accueillir les malades du virus. Cela a eu pour conséquence que, finalement, les activités de type traditionnel, générant bien souvent des revenus plus intéressants pour ces établissements, n'ont pas été possibles. Pour l'Hôpital du Jura, et je ne reprends que les chiffres évoqués par sa direction, cela peut représenter un manque à gagner d'environ 6 millions de francs. Là aussi, à ce titre, sachant que ces hôpitaux publics ont été finalement réquisitionnés pour répondre, à juste titre, à l'éventuel afflux de personnes malades du COVID-19, est-ce que, compte tenu de cette situation particulière et finalement de cette concurrence un peu déloyale avec des établissements privés qui ont pu continuer à faire des opérations plus rentables, le Gouvernement jurassien est intervenu – probablement l'a-t-il déjà fait – auprès des autorités fédérales pour qu'elles compensent financièrement tout ou partie des revenus perdus dans cette phase cruciale par l'Hôpital du Jura ? On pourrait d'ailleurs, à ce sujet, faire le lien avec la situation des caisses maladie, qui rejoint finalement la situation des assurances privées, et qui doivent également avoir constitué des réserves particulièrement importantes dans cette phase difficile.

Et le dernier sujet pour lequel nous attendons une réponse du Gouvernement ou peut-être un engagement, c'est la question des acteurs du tourisme et du loisir qui ont été très fortement impactés, comme bon nombre d'autres acteurs mais particulièrement le tourisme qui a été empêché finalement de déployer ses activités : les hébergeurs, les restaurateurs, les prestataires de loisirs, les entreprises aussi en lien avec l'événementiel qui viennent encore de communiquer hier qu'avec la suppression de l'aide de l'APG pour les indépendants ou de l'admission des chefs d'entreprise à la RHT à partir du mois de juin, cela allait sonner le glas de certaines d'entre elles. Il faut donc s'attendre encore finalement à des situations très difficiles, voire dramatiques dans ce secteur. Et, finalement, dans ce secteur en particulier, est-ce que le Gouvernement jurassien va mettre une aide financière directe ou indirecte au secteur du tourisme et des loisirs, avec ou sans le soutien de la Confédération, mais également à l'endroit de la population, en octroyant par exemple une prime spéciale à la « consommation de loisirs sur territoire jurassien » à chaque enfant de notre Canton ? Je vous remercie de votre attention.

M. Jacques Gerber, ministre de la santé : Il m'appartient de répondre à l'interpellation – je devrais dire aux interpellations – quasi à nouveau de motion car il est demandé au Gouvernement si nous allons « nous engager à... ». Je crois qu'il faut faire attention dans les réponses. Nous sommes dans un processus, avec cette crise, vous le savez, où tout change, tout s'adapte quasi d'heure en heure. Et il est évidemment extrêmement délicat, pour le Gouvernement, de s'engager formellement à travers des interpellations sachant que l'activité parlementaire a repris, c'est-à-dire le processus normal démocratique qui va avec également.

Le Gouvernement n'entend donc plus, à partir d'aujourd'hui, si les choses restent identiques à ce qu'elles sont au niveau de la crise sanitaire, intervenir à travers la notion d'état de nécessité.

Ceci étant dit, permettez-moi également de relativiser un tout petit peu le titre également de l'interpellation qui tend à laisser croire qu'il n'y a pas eu de solidarité depuis trois mois. Je crois que toutes les mesures qui ont été prises, à tous les niveaux, que ce soit au niveau sanitaire, au niveau social, au niveau économique, qu'elles soient fédérales, cantonales, voire communales, sont des mesures qui sont justement connotées de solidarité pour éviter à des citoyennes et des citoyens, à des familles, à des entreprises de rester en marge et de trop souffrir de cette crise. Mais, évidemment, en l'espace de quelques jours, nous avons remis en question septante ans de construction au niveau des assurances sociales, au niveau RHT, APG, au niveau du fonctionnement de l'économie, au niveau même du droit d'urgence quelque part qui existait au niveau légal mais qui n'a jamais été appliqué réellement depuis l'après-guerre. Donc, évidemment que tout ce qui a été fait est perfectible et peut être amélioré.

Sur ce, le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées.

Tout d'abord, concernant le matériel de protection remis aux professionnels de la santé et aux institutions de soins, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler brièvement tout à l'heure, l'Etat a remis du matériel garanti par la pharmacie de l'armée. Les homologations doivent répondre à des normes européennes appliquées pour les dispositifs médicaux. La surveillance des dispositifs médicaux mis sur le marché incombe à Swissmedic et l'Etat a vérifié, par le biais de la pharmacie de l'armée, que le matériel distribué soit conforme.

A propos du matériel de protection délivré sur le marché, il a été constaté que du matériel, dont des masques non certifiés pour les professionnels de santé, a circulé. D'après nos connaissances, jusqu'ici les professionnels de santé ont utilisé uniquement du matériel remis par nos soins et certifié pour leur pratique, permettant de garantir une protection adéquate. Juste pour information, dès que le virus a été connu et les mesures de protection également, plus aucun cas de Coronavirus n'a été détecté chez les employés de l'hôpital. Le système de protection à l'Hôpital du Jura a donc fonctionné à 100 %. Les cas qu'il y a eus en tout début de crise, c'était tout simplement parce que le personnel, la direction, le politique, bref l'ensemble de la société n'était pas encore conscient que le virus était chez nous. Les mesures ont donc été adéquates au niveau notamment de l'hôpital.

Quant aux prix des masques, il est vrai que le prix actuel pour ce matériel, d'habitude peu coûteux, est aujourd'hui élevé, voire trop élevé. Pour votre information également, l'Hôpital du Jura a fait une commande de 400'000 masques et heureusement qu'il avait fait cette commande au mois de janvier de cette année, pour 6 centimes le masque. Aujourd'hui, vous savez pertinemment que nous ne sommes plus tout à fait dans cet ordre de prix.

Le marché mondial actuel est influencé par une forte demande et les achats, et donc les prix, en sont fortement impactés. Il s'avère cependant que la majorité des revendeurs ne prennent pas ou alors qu'une très petite marge. Il existe néanmoins d'autres revendeurs qui s'octroient des marges très ou trop importantes sur les masques comme sur le gel hydroalcoolique. Peut-être une petite anecdote : à plusieurs reprises, des lots qui devaient arriver en Suisse se sont fait détourner sur des aéroports en Chine, tout simplement parce que les Américains doubleraient le prix et étaient à côté avec leur avion. Donc, évidemment que les gens qui devaient les mettre dans les avions, pour lesquels il était égal que ça vienne en Suisse ou aux Etats-Unis, acceptaient de revendre

et de ne pas respecter certains contrats. C'est ce que nous avons dû vivre je dirais quasi quotidiennement avec cette question des masques. Je crois que les pharmaciens, au niveau cantonal, ont également vécu une expérience de ce type.

A noter que les cantons ne peuvent simplement pas fixer de prix maximum et que seule la Confédération pourrait le faire mais dans des limites très restrictives. Toutefois, le Gouvernement jurassien est intervenu auprès de la Confédération et cette dernière refuse de fixer un prix maximum pour ce matériel de protection, invoquant justement le principe de libre-concurrence. Nous avons écrit au Conseil fédéral et nous avons reçu une réponse allant dans ce sens.

La question des loyers est régulièrement abordée sur le plan cantonal mais aussi sur le plan fédéral, vous le savez. La position du Conseil fédéral est connue. Ce dernier privilégie une négociation et un accord au cas par cas entre bailleur et locataire. Toutefois, plusieurs interventions visant à accorder des aides à fonds perdus pour les locataires commerciaux ont été déposées et discutées lors de la session spéciale des Chambres fédérales. Une motion est encore en cours de traitement. Elle demande que tous les indépendants et entreprises qui ont dû cesser leur activité ne doivent que 40 % de leur loyer durant la période de crise. Une solution moins généreuse est également prévue pour les entreprises et indépendants qui ont subi une baisse de leur activité sans devoir fermer. Le coût serait à charge des bailleurs pour lesquels un fonds de 20 millions serait créé par la Confédération pour les cas de rigueur. Les commissions de l'économie du Conseil des Etats et du Conseil national ont accepté ce texte qui doit être traité lors de la session des Chambres fédérales qui débute, Mesdames et Messieurs, lundi prochain. Je dirais qu'à ce stade, il est urgent d'attendre avant de mener plus avant des réflexions au niveau cantonal, quel que soit le modèle présenté.

A ce stade, sur le plan cantonal, le Gouvernement n'est pas favorable à intervenir directement. Il privilégie bien sûr d'abord la discussion entre les différents partenaires. Il attend également les décisions fédérales pour, une fois encore, voir s'il y a une adaptation à avoir au niveau de la politique cantonale.

Il faut tout de même mentionner que la plupart des banques actives sur le territoire cantonal consentent à des reports d'amortissements pour les bailleurs si ces derniers accordent des baisses ou des reports de loyer, ce qui doit contribuer également à des solutions acceptables pour les deux parties tout en sachant que cela ne va pas réduire de manière significative le loyer en question.

Sur la création d'un fonds, oui. Grâce à la générosité de plusieurs donateurs, il a été possible de créer un fonds cantonal de solidarité. Ce dispositif peut venir en aide aux Juras-siennes et aux Jurassiens qui se trouvent en situation financière difficile en raison de cette crise liée du Coronavirus. Il agit subsidiairement aux autres mesures mises en place aux niveaux fédéral et cantonal et, bien sûr, nous devons, Gouvernement, faire attention qu'on n'accumule finalement pas les aides sur une personne, une entreprise ou un indépendant.

Je crois que, depuis la création de ce fonds, le Gouvernement sollicite, à chaque communication, les généreux donateurs, quels qu'ils soient, et nous le répétons à chacune des rencontres que nous pouvons avoir avec des personnes ou des entreprises ou encore des sociétés qui pourront participer

à cet élan de générosité, justement pour aider et pour donner aux cas de rigueur.

Ce fonds permet d'assister les PME, les artisans, les indépendants mais aussi des particuliers s'il y a un problème majeur. Une partie du fonds a également été octroyée à trois organisations cantonales qui unissent leurs efforts pour aider les plus démunis, à savoir Caritas Jura, la Croix Rouge Jura et le Secours d'Hiver Jura.

Concernant la question sur les pertes des établissements publics et notamment des hôpitaux, mais pas seulement car il y a d'autres établissements publics qui ont également subi des pertes, la problématique du financement des nouvelles charges liées à la crise actuelle, mais également des manques à gagner en termes de reports de recettes liées à des prestations reportées, est commune à l'ensemble des hôpitaux de Suisse. Et la Conférence suisse des directeurs de la santé a écrit au Conseil fédéral, demandant à ce dernier d'organiser rapidement une table ronde entre les cantons, la Confédération et les assureurs, non pas pour mettre à charge d'un seul acteur l'ensemble de ces montants mais pour discuter de la manière dont on peut aider ces institutions, notamment les hôpitaux, à assumer finalement surtout le manque à gagner qui va péjorer ces structures. Et nous avons donc écrit, à travers la Conférence suisse des directeurs de la santé, évidemment à l'unanimité des cantons, pour que cette discussion soit tenue rapidement. Les Chambres fédérales ont débloqué un montant de 65 millions de francs pour les crèches, justement pour ce manque à gagner, malheureusement pas pour les crèches publiques, et le modèle a plutôt pris en référence le modèle suisse alémanique où la majorité des crèches sont des crèches privées alors que, dans le Jura, c'est l'inverse.

Enfin, dernière question : est-ce que le Gouvernement jurassien va mettre en place une aide financière directe ou indirecte au secteur du tourisme ?

Encore une fois, ici, attention aux décisions trop prématurées. Je crois que le domaine du tourisme, comme d'autres domaines, peut bénéficier des instruments actuellement en place. Il faut, et c'est ce que nous faisons depuis le début de la crise, discuter avec ces différents acteurs partenaires pour voir quels sont les outils, quels sont les moyens que l'on peut mettre à disposition pour réellement répondre à un besoin. Nous sommes en contact permanent, depuis le début de cette crise, avec ces milieux. Evidemment, toutes sortes d'initiatives sont naissantes, seront notamment accompagnées lorsqu'il y a une dimension de mutualisation des moyens. Quand il y a une dimension également marketing innovatrice dans les projets, ils peuvent être soutenus par le Canton avec un des instruments mis en place durant cette crise.

Plusieurs projets, notamment des projets novateurs aptes à renforcer le maintien et donc la reprise des activités au niveau des acteurs touristiques, ont été soutenus financièrement jusqu'à ce jour. Bien sûr, nous allons continuer à le faire, en parfait accord avec les acteurs.

Le Gouvernement travaille sur certaines mesures. Il travaille en fonction également des informations que nous recevons du terrain pour systématiquement et régulièrement adapter son dispositif.

Je ne vous cache pas qu'au sein du Service de l'économie et de l'emploi également, nous sommes en train d'analyser nos instruments traditionnels de promotion économique pour voir s'il y a une nécessité de les adapter spécifiquement à

cette crise sans perdre encore de vue les objectifs liés au programme de développement économique mais qu'ils soient peut-être un tout petit peu plus adaptés à la gestion spécifique de la crise en question.

La réponse est bien évidemment perfectible parce qu'en évolution permanente et, encore une fois, nous sommes en contact avec ces différents acteurs et nous pouvons adapter le système en permanence.

M. Thomas Schaffter (PCSI) : Je suis satisfait.

13. Interpellation no 937

Réouverture des écoles jurassiennes : quel suivi et quelle égalité des chances à court et moyen terme ? **Raphaël Ciochi** (PS)

Si la reprise des écoles est une bonne nouvelle, car nos écoles pourront devenir à nouveau des lieux de formation et de vie, elle génère de nombreuses interrogations, voire des inquiétudes. Le défi est en effet de taille car il faut, en quelques jours, à nouveau préparer notre système scolaire et notre système de formation à une nouvelle étape de la crise. Face à l'ampleur de cette pandémie, il faut avoir l'humilité – autorités politiques en premier – de reconnaître que nous n'avons pas encore toutes les réponses à toutes les questions et que beaucoup de réflexions et de stratégies restent à développer.

A l'heure où cette intervention sera traitée, de nombreuses réponses auront été apportées aux questions d'ordre sanitaire. Par contre, au vu de l'importance de l'école dans la vie des familles jurassiennes et des enjeux conséquents pour des milliers de jeunes Jurassiennes et Jurassiens, il nous semble nécessaire, à ce stade déjà, de pouvoir échanger avec le Gouvernement sur le futur fonctionnement pédagogique et organisationnel des écoles.

En effet, l'enseignement à distance, donné sur plusieurs semaines, est vécu de manière très différente pour les milliers d'élèves du Canton. Malgré des outils plus ou moins performants, les bonnes volontés, le courage et l'implication des élèves, des enseignants, des familles et des directions, cet enseignement à distance ne peut se substituer intégralement aux cours en classe, aussi bien à l'école obligatoire que dans les écoles post-obligatoires.

Il vaut dès lors la peine de s'inquiéter de quelques aspects liés à la prise en charge et au suivi des élèves en difficultés qui risquent d'avoir accentué leur retard. Pour n'en citer que deux :

- Au niveau de l'école obligatoire, quid du suivi et du soutien offerts aux élèves qui auront passé leur année malgré leurs difficultés, et plus particulièrement lors du passage de l'école primaire à l'école secondaire ?
- Au niveau des écoles post-obligatoires, quid du suivi et du soutien offerts aux élèves lors de la transition du secondaire I ou secondaire II considérant que l'incertitude liée au contexte actuel et la difficulté de décrocher une place d'apprentissage risquent de faire augmenter l'effectif des jeunes sans projet de formation ?

Fort de ces interrogations et des délais courts pour prendre d'éventuelles mesures, il est important que le Gouvernement nous indique comment il apprécie la situation et qu'il nous renseigne sur les nouvelles modalités pédagogiques de cette reprise à court terme (du 11 mai au 3 juillet 2020) et à moyen terme (année scolaire 2020-2021).

Par conséquent, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1) A l'heure actuelle, le Gouvernement peut-il nous indiquer, pour l'école obligatoire (et notamment le passage de la 8P à la 9P), les réflexions et/ou mesures de suivi et soutien pour garantir l'égalité des chances et limiter autant que possible l'impact de la crise sur le cursus des élèves ?
- 2) A l'heure actuelle, le Gouvernement peut-il nous indiquer, pour les écoles post-obligatoires, les réflexions et/ou mesures de suivi et soutien pour garantir l'égalité des chances et limiter autant que possible l'impact de la crise sur le cursus des élèves ?
- 3) Le passage à l'enseignement à distance a été l'une des activités les plus emblématiques de la période de semi-confinement.
 - a) Au niveau de l'école obligatoire, l'achat conséquent d'outils informatiques (notamment ordinateurs portables, tablettes) pour équiper de nombreux foyers est à saluer. Si leur utilisation effective sera limitée dans le cadre du semi-confinement, il a d'ores et déjà annoncé que ce matériel bénéficierait aux cercles scolaires afin d'assurer la transition numérique et d'aplanir les inégalités matérielles dans l'intérêt des élèves. Le Gouvernement est-il en mesure de nous préciser les modalités de son engagement considérant que les communes sont directement concernées ?
 - b) Au niveau des écoles post-obligatoires, des prises de position marquées se sont par contre faites entendre au niveau national concernant le manque d'investissements informatiques réalisés par les cantons. Quel est l'avis du Gouvernement sur la situation jurassienne et sur les moyens à disposition des écoles post-obligatoires pour leur permettre de réussir la transition numérique ?

D'avance, je remercie le Gouvernement de ses réponses.

M. Raphaël Ciochi (PS) : Les impacts de la fermeture des écoles obligatoires et postobligatoires, même si elle était totalement justifiée, risquent d'être importants et, ce, particulièrement pour les élèves vulnérables, notamment les élèves défavorisés, qui ont généralement accès à un nombre restreint de possibilités éducatives hors du cadre scolaire. Les élèves avec des difficultés d'apprentissage pourront aussi être particulièrement touchés suite à cette interruption prolongée de l'école. Sans compter que la charge liée au rattrapage peut précipiter le décrochage scolaire pour certains.

Il est également encore ici à citer peut-être la situation d'élèves qui allaient bien, voire très bien avant la période de semi-confinement et de télétravail ou téléenseignement et qui peut-être – on ne le souhaite pas – rencontreront des problèmes pour la suite de leur cursus scolaire.

Pour moi, il est également ici important d'avoir un retour de la part du Gouvernement, notamment un point de situation sur les réflexions et les mesures de suivi et de soutien prévues par le Gouvernement pour garantir l'égalité des chances et surtout limiter autant que possible l'impact du semi-confinement et de l'enseignement à distance sur le cursus des élèves, tous degrés confondus.

Je suis également conscient, Monsieur le Ministre, qu'il n'est pas possible, aujourd'hui déjà, de détailler toutes les mesures mais je suis persuadé qu'un certain nombre de principes et d'actions sont déjà envisagés pour l'année scolaire 2020-2021, une année qui sera sans aucun doute un véritable

défi pour tous les acteurs de l'enseignement, bien évidemment les élèves en premier lieu.

Par avance, je vous remercie de vos réponses.

M. Martial Courtet, ministre de la formation : A la suite de la décision du Conseil fédéral de fermer les écoles, l'enseignement à distance a été mis en place dans toutes les écoles jurassiennes. Cet enseignement a permis de développer de multiples solutions, autant au niveau des outils que des méthodes. Les enseignantes et enseignants ont fait preuve – nous pouvons le dire à cette tribune également – de créativité et ont développé de nouvelles compétences.

Votre première question : à l'heure actuelle, le Gouvernement peut-il nous indiquer, pour l'école obligatoire (et notamment le passage de la 8P à la 9S) les réflexions et/ou mesures de suivi et soutien pour garantir l'égalité des chances et limiter autant que possible l'impact de la crise sur le cursus des élèves ?

Concernant nos mesures, le Département, pour garantir l'égalité des chances et limiter autant que possible l'impact de la crise sur le cursus des élèves, a assoupli les conditions d'orientation, de promotion et de transition. Bien évidemment que cela devait être fait avec un semestre amputé ainsi de nombreuses semaines.

Concernant le passage de l'école primaire à l'école secondaire, les règles permettant l'orientation des élèves ont été redéfinies. Habituellement, c'est le 50 % de la valeur des épreuves communes et une moyenne est faite avec le 50 % des notes de l'année. Ici, cette pondération a été revue. Nous avons supprimé la dernière évaluation qui devait avoir lieu au mois de mai et, de ce fait, nous sommes passés à une pondération différente : un tiers pour l'épreuve commune (puisque'il n'y en avait plus qu'une qui fait foi) et deux tiers pour les notes acquises pour le reste de l'année. Précisons encore que la période d'observation pour l'arrivée à l'école secondaire a été prolongée de deux semaines.

Pour les autres degrés scolaires de l'école obligatoire, la moyenne des notes obtenues par les élèves au premier semestre sera comparée aux notes obtenues jusqu'au 13 mars.

Le retour en classe s'est fait, comme vous le savez, du 11 au 20 mai, par demi-classe. Elle s'est donc faite de façon progressive. Cette façon de procéder a permis aux enseignantes et aux enseignants d'établir un bilan du travail effectué durant la période d'enseignement à distance et de procéder ainsi à une première remise à niveau. Sur la base des constats que ces derniers auront effectués, de l'appui sera mis à disposition des élèves qui ont décroché; cet appui sera mis en place dès le 25 mai (reprise en classe complète) jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Cet appui sera prolongé les premières semaines de la rentrée scolaire 2020-2021. Selon une estimation, et j'en discutais encore récemment avec le chef du service, entre 20 % et 25 % des élèves pourraient en bénéficier, pour environ une dizaine de leçons par élève.

Concernant le secondaire II, le Gouvernement est conscient des enjeux que l'enseignement à distance comporte en termes d'égalité des chances – cela rejoint votre propos – et de risques de décrochage pour les élèves les plus fragiles. On est tout à fait conscient de cela. Des consignes précises ont d'ores et déjà été données dans ce sens aux directions des établissements postobligatoires. L'objectif est clair : rétablir des conditions d'apprentissage adaptées pour toutes et tous en vue de la prochaine rentrée scolaire. La remise à niveau des élèves qui ont perdu le rythme – si je puis le dire

ainsi – pendant la crise constitue un élément essentiel de ce processus.

Il faut également noter que les conditions de promotion ne tiendront pas compte de la période d'enseignement à distance, à moins – ce pourrait être le cas dans certains cas – que cela ne soit au bénéfice de l'élève. Pensons en particulier à un élève qui aurait été particulièrement actif durant cette phase-là au niveau de la rigueur du travail et du suivi.

La prochaine rentrée scolaire sera déterminante pour évaluer les effets de cette crise. Le Département prévoit d'ores et déjà d'augmenter le nombre et l'intensité des cours d'appui auxquels nous faisons allusion. Cela devrait se faire en fonction des besoins et des établissements. Les directions devront évaluer rapidement ces besoins et adresser des propositions aux services compétents pour mettre en œuvre le plus vite possible les mesures qui permettront d'éviter le décrochage.

Votre troisième question, justement sur la répartition du matériel numérique qui a été acquis, est donc en réflexion à l'heure actuelle au Service de l'enseignement. Plusieurs pistes sont étudiées. L'introduction de l'éducation numérique à la grille horaire nécessitera un effort d'équipement dans les écoles et particulièrement dans les écoles primaires. Le Service de l'enseignement effectuera donc, d'ici cette fin d'année scolaire, un inventaire du matériel informatique pour définir les besoins exacts des écoles.

Plus particulièrement sur les tablettes, celles-ci seront certainement utilisées dans le cadre du soutien ambulatoire ainsi que pour des expérimentations pédagogiques au niveau du cycle 1, donc pour les plus petits. La répartition s'effectuera en concertation avec les écoles et les communes jurassiennes.

Au niveau de votre question suivante au niveau de l'investissement informatique dans le postobligatoire, le Gouvernement tient en premier lieu à souligner la réactivité et la créativité des enseignantes et enseignants et des responsables de l'enseignement postobligatoire pour offrir des solutions alternatives à l'enseignement présentiel. Dans toutes les divisions, des solutions efficaces et innovantes ont été mises en place en un temps record. La transition numérique est déjà en cours dans les écoles jurassiennes.

Plusieurs éléments entrent en jeu dans la réussite de la numérisation. Nous sommes en cours à ce niveau-là et n'avons pas encore terminé bien évidemment. La formation des enseignantes et des enseignants est primordiale, l'adaptation des méthodes d'apprentissage aussi, et gageons que ce que nous avons vécu durant ces dernières semaines va vraiment nous faire avancer dans ce domaine-là et des leçons seront tirées de cela. L'équipement des écoles est le corollaire indispensable à ces processus : on ne peut bien sûr pas s'approprier un outil sans le pratiquer.

Dans Jura, plusieurs investissements ont été réalisés afin d'améliorer les équipements et les ressources informatiques. Un chiffre quand même pour rappel : au niveau du CEJEF, chaque année, près de 500'000 francs sont investis pour améliorer les équipements et les infrastructures dans ses différentes divisions. Quelques exemples : le wif-fi est désormais disponible dans l'ensemble de la Division lycéenne et également à la Division artisanale, les pare-feu de toutes les divisions ont été améliorés. La Division technique, par exemple, utilise plus de 150 logiciels constamment remis à jour. Notons enfin que plusieurs projets sont à l'étude dans le

cadre des plans d'action numériques adoptés au niveau inter-cantonal.

Pour conclure, le Gouvernement jurassien est conscient que ces développements auront un impact financier. C'est d'ailleurs le cas, on s'en rend compte, dans certains cantons voisins. Il estime qu'il s'agit là d'un investissement prioritaire, qui doit être réalisé avec le plus grand soin, pour apporter aux écoles jurassiennes des solutions durables et efficaces. Merci de votre attention.

M. Raphaël Ciochi (PS) : Je suis satisfait mais je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Raphaël Ciochi (PS) : Je tiens tout d'abord à remercier le Gouvernement, via son ministre de la formation, pour les réponses. Je trouve qu'on a effectivement déjà plusieurs pistes intéressantes. Pour ma part, je retiens des éléments qui sont fondamentaux : à tous les degrés, on a assoupli ou revu les conditions de transition, les conditions d'orientation, également les conditions de promotion. On a aussi pris note d'une période un peu rallongée. On se donne du temps au niveau du corps enseignant pour mieux analyser les élèves qu'on va «recevoir» à notre degré. Cela était très important et je trouve que les décisions qui ont été prises sont des décisions de qualité.

Un grand travail aussi a été mentionné, à savoir tout ce travail, chers collègues, d'identification des problèmes, des élèves qui vont avoir des problèmes, qui en ont déjà, dont les difficultés seront peut-être renforcées. Il y a un travail d'identification mais surtout un travail d'appui et, cet appui, il faut le mettre à disposition.

Vous avez même parlé d'un enseignement un peu individualisé. C'est quelque chose qui s'approche un peu de la panacée. Moi, j'en suis très content. C'est vrai que, maintenant, j'ai souhaité reprendre aussi la parole pour dire que, derrière les mots, derrière ces propos, c'est clairement dans le bon sens que l'on va mais il va aussi falloir se donner les moyens de ces ambitions-là. Les moyens, ce sont bien évidemment des moyens financiers avec, il est clair, à mon avis, vraiment des montants financiers importants qui devront être mis en place pour assurer ce suivi.

Maintenant, au-delà des moyens, contrairement à ce que l'on voit parfois dans certains secteurs, par exemple l'économie où l'on donne certains montants pour remplacer un revenu, un cours d'appui, chers collègues, un cours de soutien, ce n'est pas juste un montant financier qui va à l'attention d'un enseignant qui produit un cours. Non, il faut les bonnes personnes aux bons endroits. Un enseignant, c'est bien sûr, vous le savez, une personne de qualité mais ce n'est pas encore un enseignant d'appui. Ce n'est pas la même chose. Je vous donne un exemple : l'enseignant de 9^e secondaire qui recevra des élèves de l'école primaire, donc de 8P, avec peut-être du retard sur le programme, avec vraisemblablement ou peut-être des difficultés, il devra tenir compte de cela mais, à la base, ce n'est pas un enseignant primaire, ce n'est pas un enseignant de 8P. Il y a donc véritablement un travail de formation de certains collègues pour permettre vraiment cet appui dans de bonnes conditions. Je sais que vos services en sont conscients. Par contre, c'est vrai que je voulais le relever ici pour que ce soit véritablement clair pour tout le monde.

Une autre chose aussi pour moi, c'est que l'amélioration des cours d'appui ou de soutien qu'on pourrait amener aux élèves ces prochaines semaines, ces prochains mois, voire

ces prochaines années, elle passe immanquablement également par quelque chose d'important : l'augmentation des moyens à disposition de la formation. Et, là, vous savez que je suis un fervent défenseur de l'augmentation des effectifs ou de l'augmentation du poids du conseil pédagogique. Je m'étais battu, il y a quelques années, pour une augmentation de ces effectifs, sans succès. Par contre, dans la foulée, il y avait eu plusieurs changements, des nominations au conseil pédagogique, à l'inspection scolaire. Et il y a même ce projet «Concept de pédagogie spécialisée» qui date de novembre 2018, qui est rempli, à mon avis, de très bonnes idées et d'actions concrètes.

À l'intention du ministre, je trouve véritablement que la crise du Coronavirus que l'on vit aujourd'hui nous donne l'occasion de donner peut-être aussi un peu un autre rythme dans la concrétisation de ce concept car ça permet vraiment, je pense, à moyen terme, de faire quelque chose de qualitativement élevé pour suivre nos élèves. Je vous remercie de peut-être prendre note de cette remarque.

Sur un deuxième point, cette fois-ci au niveau des écoles postobligatoires, il a également été cité que des cours d'appui allaient être mis à disposition. Là, effectivement, je prends ma casquette de membre de direction de l'une des divisions, la Division commerciale, et j'abonde dans ce sens-là : il faut faire ces cours d'appui, c'est décisif. Il faut bien évidemment respecter les besoins aussi des divisions.

Et, à titre personnel, je me permets aussi de formuler une proposition qui est en lien avec les réalités que l'on connaît depuis maintenant quelques années chez nous, peut-être aussi dans les autres divisions et qui se seraient peut-être péjorées ou exacerbées lors du travail à distance : on a de nombreux élèves, chers collègues, qui, au-delà d'avoir des difficultés dans l'acquisition des connaissances dans les disciplines (j'ai des problèmes en allemand, j'ai des problèmes en maths), ont des difficultés pour s'organiser; on a des élèves qui peinent à anticiper le travail scolaire; on a des élèves qui travaillent de longues heures et qui se posent la question : «Je ne comprends pas; j'ai beaucoup bossé et j'ai des mauvaises notes!». Donc, on a toute une catégorie d'élèves qui ont besoin de cours, qui s'appellent souvent les cours «apprendre à apprendre» ou plutôt des fois certains cours un peu de coaching et ces cours de coaching ont pour but de permettre aux étudiants et aux apprentis d'améliorer leur organisation personnelle, d'améliorer aussi leur stratégie d'apprentissage. Par ce biais, on arrive à développer des compétences, on fait de meilleures notes, on s'améliore et on réussit plus simplement sa formation. Voilà.

Le message que je souhaite aussi faire passer aujourd'hui, c'est qu'en parallèle et dans le respect bien sûr de mes collègues des autres divisions, en plus des cours normaux ou habituels dans les disciplines, les cours de soutien, je pense qu'il ne serait pas inintéressant de réfléchir peut-être à ces cours d'organisation personnelle et de stratégie d'apprentissage, qui seraient peut-être les bienvenus, très opportuns en ce moment.

Monsieur le Ministre, dans vos réponses, je constate toutefois, de nouveau à titre personnel, que vous n'avez pas complètement, à mes yeux, abordé un moment important du parcours de formation de nos jeunes : la sortie de l'école obligatoire et l'entrée dans l'une des écoles du secondaire II. Les écoliers qui ne trouvent pas de place d'apprentissage ou qui n'ont pas de projet de formation à l'issue de leur scolarité obligatoire sont de plus en plus nombreux. D'une part, cela crée un nombre croissant de personnes sans qualification sur le

marché du travail et, d'autre part, à terme, ces mêmes personnes sont plus vulnérables et se retrouvent au chômage, voire en situation de précarité sévère.

Je ne vais pas m'allonger sur le sujet des places d'apprentissage. Notre collègue Pierre Parietti abordera ce sujet tout à l'heure. A juste titre, une task force fédérale a été mise en place. Le Gouvernement jurassien propose une incitation financière à l'engagement d'apprentis. Autant de mesures à saluer selon moi.

Je me permets aussi ici de revenir par contre plus brièvement sur le nombre de jeunes qui n'arrivent pas à atteindre de manière directe une filière de formation du secondaire II. Je parle donc de ces jeunes qui se retrouvent sans projet de formation et qui prennent une année, deux ans, trois ans, qu'on prend avec nous parfois dans un wagon de réflexion pour justement bien définir ou redéfinir leur orientation professionnelle. Au jour d'aujourd'hui, on a un nombre qui se situe entre 250 et 300 jeunes. C'est un nombre qui reste, à mon avis, quand même important, voire considérable. Ce nombre très important de jeunes, le contexte actuel de crise, les perspectives peu réjouissantes aussi pour les personnes dans le domaine de l'apprentissage, ce sont là autant d'éléments qui, selon moi, doivent nous inciter à remettre en question le dispositif actuel d'encadrement et de suivi des élèves au sortir de l'école obligatoire. Je suis le premier concerné et je pense qu'il faut faire cela sans tabou. Il faut commencer à balayer devant ma porte : est-ce que le travail que je fais à l'École de commerce est suffisamment bon ? Est-ce que l'information que je donne aux élèves de l'école secondaire qui viennent me voir avec leurs parents est suffisamment convaincante et claire pour leur dire : «C'est intéressant, avec votre niveau, de venir chez moi» ? Et ce tabou-là doit aussi, à mon avis, être partagé par toutes les divisions du CEJEF, par aussi d'autres acteurs importants comme le centre d'orientation, comme les écoles secondaires, parce qu'il faut ici vraiment, à mon avis, intégrer dans la réflexion cette multitude d'acteurs. L'objectif reste constructif pour moi : il faut vraiment jeter des têtes de pont, il faut améliorer les liens entre les écoles secondaires et les divisions de CEJEF, avec tous les acteurs qui gravitent autour.

Pour l'apprentissage, il y a des task force fédérales. Je me dis que, pour la transition, le moment serait peut-être opportun de faire une forme de task force cantonale composée de personnes issues du Service de la formation, du centre d'orientation, de l'application «Mon App'» et bien évidemment des divisions et des écoles secondaires.

J'en viens maintenant à la partie informatique. Tout d'abord par rapport à l'achat d'ordinateurs et de tablettes, à nouveau une décision, à mon avis, à saluer. Je prends note que la répartition se fera en concertation avec les écoles et les communes. Il n'y a pas plus de détails pour l'instant parce que je suis persuadé que ce ne sera pas complètement simple. Et il y a plusieurs élus communaux ici et on réfléchit tous un peu de la même façon et on aura ces fameux cas de figure... bien évidemment, je suis pour que l'ensemble des élèves aient la même égalité des chances mais on a aussi une belle disparité dans les investissements communaux. Est-ce qu'il faut privilégier les communes et les cercles scolaires qui ont peu, voire pas du tout investi jusqu'à présent ou est-ce qu'il faut quand même peut-être aussi penser aux communes qui ont investi mais qui n'ont pas encore, je dirais, satisfait tous leurs besoins en la matière ? C'est là aussi un peu un défi mais je vous fais confiance pour ménager la chèvre et le chou ou, finalement, compléter tous les besoins. Mais on sait qu'il y a des compétences communales importantes.

De nouveau dans ce domaine des compétences communales, cette fois-ci avec ma casquette de conseiller communal en charge des écoles, il y a une situation qui m'interpelle. Au jour d'aujourd'hui, parce que l'équipement informatique est de la compétence des communes, on se retrouve dans la situation suivante : alors même que le programme d'étude est romand, de la compétence cantonale, les moyens pour permettre à nos jeunes, dans nos communes, d'atteindre leur objectif, sont de compétence communale. Et on se retrouve donc dans la situation suivante : un élève dans une commune qui rencontre des difficultés ou qui n'en rencontre pas, il peut, pour son apprentissage, bénéficier de certains logiciels, de certains moyens et ça l'aide dans son apprentissage; le même élève, avec les mêmes difficultés mais dans la commune d'à-côté, et on n'a pas beaucoup de communes dans le Jura et ce n'est pas très loin, bien évidemment à chaque fois la commune d'à-côté, ce même élève avec les mêmes difficultés, par manque de ces investissements de base, n'a pas les mêmes chances pour développer son apprentissage. Le message, je l'envoie bien sûr au ministre mais je l'envoie surtout à nous, élus communaux, qui sommes pour la plupart ou une partie présents dans cette salle : ce n'est pour moi plus durable parce qu'on se doit, avec 8'000 jeunes en formation, dans neuf cercles scolaires au niveau secondaire, dans une trentaine de cercles scolaires au niveau primaire, de se mettre autour d'une table et de discuter de ces choses-là pour se mettre d'accord, soit sur l'achat de matériel...

Le président : Monsieur le Député, vous arrivez au bout de votre temps de parole ! Je vous demanderais de vous concentrer sur la problématique du décrochement en lien avec le COVID-19 ! Merci.

M. Raphaël Ciochi (PS) : Très bien. Je termine en une minute !

J'en arrive au dernier point, l'appréciation du Gouvernement sur les moyens à mettre à disposition au niveau des écoles postobligatoires. Je relève deux choses parce qu'elles m'ont marqué.

Le Gouvernement confirme qu'on est prêt pour la transition numérique. Il a en tête que ça a un impact financier certain. J'ai même noté qu'il estimait que c'était un investissement prioritaire. On a parlé des expériences des autres cantons. Chers collègues, si je prends l'exemple de Neuchâtel : pour la transition numérique, le Conseil d'Etat a présenté ou va prochainement présenter au Parlement un plan d'action pour les écoles, l'informatique scolaire, de 24,7 millions, avec l'idée de former les élèves, les enseignants et une partie des parents des différents élèves. Je pense que ce sont là des enjeux très importants. Je suis très content que cela devienne une priorité du Gouvernement 2019.

Le président : Je vous demande de conclure, Monsieur le Député !

M. Raphaël Ciochi (PS) : Je souhaite que le Gouvernement, en 2020, tienne compte de cela dans ses prochains engagements.

Je m'excuse d'avoir été long. Je vous remercie. Je prends mon plaisir comme je joue à domicile ! (*Rires.*)

Le président : La discussion générale est close, est-ce que le Gouvernement souhaite compléter ? Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Martial Courtet, ministre de la formation : Je vais donc reprendre, point par point, tout ce que le député... (*Brouhaha et rires.*) Non, je ne ferai pas cela pour la simple et bonne raison, vous le savez, Monsieur le Député, avec les nombreuses casquettes dont vous nous avez fait part, que nous sommes souvent en dialogue, vous au sein de la direction, par le truchement bien sûr de l'équipe de direction du CEJEF, en lien direct avec le chef du service. Et j'ai au minimum une fois par semaine une séance bilatérale avec ce chef de service. Donc, les informations remontent. Vous le savez car on l'a vécu encore récemment sur un sujet qui vous tenait à cœur, les informations circulent très bien à l'intérieur du service, en lien avec le Département. Je vais donc justement faire court dans ce sens-là : pour tout ce qui est de ces questions assez pratiques, ces engagements notamment sur le soutien, comment mettre cela dans chacune des divisions, cinq divisions tellement différentes; il faudra aussi s'adapter au niveau de ces spécificités. Et nous serons donc à l'écoute pour faire au mieux et adapter cela, déjà maintenant dès le 8 juin mais surtout pour une rentrée d'août la plus normale possible pour tout le monde.

Je ne reviens pas sur les questions en lien avec les apprentis puisque l'interpellation suivante de Pierre Parietti permettra de répondre à cet aspect-là et j'y reviendrai donc d'ici quelques instants.

Peut-être juste quelque chose qui me tenait quand même à cœur sur ces transitions entre la fin de l'école obligatoire et effectivement les formations qui suivent au niveau du post-obligatoire. Je trouve un peu dommage de peindre ainsi le diable sur la muraille puisque, c'est vrai, vos chiffres sont justes et je les ai toujours donnés en toute transparence, entre 250 et jusqu'à 300 jeunes, au printemps, il y a déjà quelques semaines en arrière, se déclarent sans projet professionnel. Cela nous a déjà beaucoup interpellés. Vous vous souvenez que j'avais procédé de façon un peu particulière – je m'attendais à une réaction des parents et la réaction a été, à ma grande surprise je l'avoue, très positive – et avais un petit peu forcé la main en organisant des séances d'information et en disant : «Vous êtes convoqués en tant que parents»; alors que c'est du secondaire II et que je n'avais aucune prérogative pour le faire. Mais les parents, la plupart du temps, étaient venus et on avait ainsi pu leur tendre la main pour donner des informations et leur message était plutôt : «Merci de nous avoir donné ces informations». Cela veut donc dire qu'on peut toujours essayer de s'améliorer dans ce sens-là. Il y a cette façon de travailler-là.

Vous avez évoqué «Mon App'» qui est une application. «Mon App'», ça veut dire quoi ? J'y reviendrai d'ici quelques instants aussi en répondant au député Pierre Parietti mais «mon application», pour les jeunes «mon apprentissage» et côté entreprises (c'est cela qui nous intéresse) «mon apprenti» parce que ces entreprises essaient de trouver le bon profil d'apprenti. C'est donc à nous d'essayer de mettre en lien ces jeunes et les entreprises qui sont deux mondes souvent bien distincts. Dans ce sens, véritablement, en évoquant les chiffres au printemps, de 250 à 300 jeunes qui se déclarent sans projet professionnel, nous sommes quand même très contents, à la rentrée d'août et, parfois, on prolonge cela encore de quelques semaines et c'est ce que l'on va faire cette année, d'arriver à des chiffres qui se comptent sur les doigts d'une ou de deux mains. De ce fait, on arrive à trouver des solutions pour ces jeunes. Vous avez fait allusion au fait qu'il y a des transitions. Ce n'est sûrement pas une solution idéale mais, pour l'instant, on n'a pas fait exploser le nombre de classes de transition. Au contraire, à la Division santé-social,

on en a même supprimé une. De ce fait, on est conscient de cela, on prend note, on a été transparent, on a donné ces chiffres et on arrive à des résultats que je qualifie d'excellents parce que cela veut dire qu'on laisse peu de ces jeunes au bord de la route. Il y en a toujours bien évidemment quelques-uns où l'on se sent démuni mais, l'année passée par exemple, cela se comptait sur les doigts d'une main, en partant de près de 300 au printemps. Dans ce sens-là, je crois vraiment que le fait d'évoquer des chiffres importants comme ça, cela fait peur et, au final, on a pourtant vraiment des moyens de s'occuper d'eux. Je voulais donc juste relativiser un peu votre propos pour qu'on n'ait pas laissé un message trop négatif par rapport, c'est vrai, à ces jeunes qui se posent réellement des questions à quelques mois de leur fin de scolarité obligatoire. Et, véritablement, je crois pouvoir dire que les professionnels du Service de la formation postobligatoire sont le plus possible en contact avec eux pour trouver des solutions.

A mon tour, j'ai été un peu long mais je pense que ça valait la peine de répondre à cela. Merci de votre attention.

14. Interpellation no 938

Promotion de l'engagement d'apprentis en 2020 Pierre Parietti (PLR)

La formation d'apprentis au sein des entreprises est l'un des volets permettant un renouvellement régulier des compétences et le maintien d'un tissu d'entreprises de qualité, offrant des connaissances régulièrement mises à jour.

Le Gouvernement l'a bien compris et a apporté sa contribution exceptionnelle pour tout nouvel engagement à la reprise d'automne 2020.

Les jeunes gens, garçons ou filles, en fin de scolarité obligatoire en été 2020 sont cependant doublement défavorisés dans leur recherche de places au sein de nos entreprises, et cela suite à la pandémie qui touche toutes les structures économiques à travers le monde.

Premier handicap : la suppression du Salon de la formation professionnelle, une institution qui a fait ses preuves depuis de très nombreuses années et permis à beaucoup d'entre eux de se documenter avant de choisir l'un des métiers dans lesquels ils sont désormais actifs.

Deuxième handicap : la suspension momentanée d'activité de certaines entreprises ainsi que les mesures sécuritaires exigées pour tout collaborateur en place n'ont pas permis d'offrir des journées de sensibilisation au métier, avant que les jeunes ne se décident pour l'une ou l'autre filière.

Cette situation pourrait laisser sur le carreau de nombreux jeunes et des mesures doivent être prises à très court terme pour limiter au maximum le risque évoqué.

Seules les écoles suivies par ces jeunes gens et le Service de la formation professionnelle peuvent jouer le rôle de conciliateur et de référent avec les associations professionnelles et les entreprises, ces instances n'ayant aucune connaissance des jeunes à la recherche d'une filière de formation.

Nous invitons le Gouvernement à agir avec rapidité pour donner l'impulsion nécessaire permettant d'offrir des perspectives favorables à la jeunesse attirée par une entrée dans le monde travail.

M. Pierre Parietti (PLR) : Je remercie au préalable notre collègue Raphaël Ciocchi qui a abordé de manière très détaillée la problématique de formation postobligatoire. Le point que je traite est relatif à la formation professionnelle.

C'est vrai que l'intervention de ce jour a deux mois de retard... non par volonté personnelle tardive mais bien pour cause de suspension légitime des procédures parlementaires !

Au départ, il s'agissait évidemment d'une question orale prévue pour la séance de mars, séance supprimée pour les raisons que l'on sait et qui faisait suite aux annonces du vendredi 13 – était-ce prémonitoire ? – avec le début de l'emballage sanitaire et sécuritaire de la COVID-19 ainsi que la suppression très rapide du Salon des métiers, raison pour laquelle c'est aujourd'hui sous la forme d'une interpellation que j'interviens.

La situation semble moins critique que les craintes initiales prévisibles pour notre Canton et je fais référence, comme l'a précisé tout à l'heure le président du Gouvernement, à l'enquête de la RTS qui constatait, sur la base de ses auscultations ou de ses concertations (je ne sais pas), que le canton du Jura était parmi les mieux lotis si l'on tire une comparaison entre les contrats conclus pour de futurs apprentis entre 2019 et 2020 puisque la différence était inférieure à 1 % alors que pour les cantons-ville tels que Genève – c'est le plus dramatique – cette différence était de 42 % inférieure.

Cela ne doit pas, dans le fond, occulter la problématique très globale.

Nous sommes aujourd'hui à la veille de la fin de scolarité obligatoire pour nombre d'élèves jurassiens et si certains parmi ceux-ci vont poursuivre un cursus de type académique (filière gymnasiale ou autres écoles supérieures) d'autres, et ils sont nombreux, devraient rejoindre la formation professionnelle en entreprise. La période printanière 2020 aura cependant été profondément perturbée pour tous ceux qui, début mars, n'avaient pas encore pu conclure de contrat d'apprentissage avec l'une des entreprises intégrées dans une formation de ce type.

Suppression du Salon de la formation professionnelle et impossibilité évidente de suivre un stage-découverte ont été deux freins rédhitoires pour nombre de ces jeunes.

Le temps passe, les entreprises ouvertes à des engagements de nouveaux apprentis ne disposent d'aucune donnée de jeunes à la recherche d'une place... un flou semble flotter, qui pourrait laisser sur le carreau des jeunes sans projet.

Le conseiller fédéral Parmelin n'a annoncé qu'il y a très peu de temps la formation d'une task force pour se pencher sur le problème et envisager des solutions, task force qui ne s'est réunie qu'à mi-mai... cela peut aujourd'hui sembler bien tardif et le temps presse, sachant que le début des formations en entreprises se déroule dès la mi-août, avec les premiers cours d'introduction dans la foulée.

Nos entreprises, pour la plupart, sont très conscientes que la relève professionnelle passe par la conclusion de contrats d'apprentissage avec des jeunes motivés à se profiler et elles apprécient en particulier le geste financier proposé par le Gouvernement jurassien pour chaque nouveau contrat pour autant bien évidemment que celui-ci se pérennise au-delà de la première année.

Nous sommes très conscients de la difficulté pour satisfaire un maximum de jeunes encore en recherche de maître

de formation et restons bien démunis pour trouver des solutions. Et, pourtant, on a évoqué différentes pistes, les associations professionnelles également peuvent être d'une certaine aide mais évidemment pas comme initiateur... mais comme partenaire.

Il est à notre sens impératif que le message passe par les écoles et le Service de la formation professionnelle pour identifier les demandeurs et les mettre en relation avec le monde de l'emploi. Combien sont-ils encore en attente de trouver une place ? Dans quels domaines l'accent doit-il être mis ? Quelles sont les filières utilisées pour favoriser les relations offreurs et demandeurs ? Toutes ces questions méritent des réponses et des réponses rapides.

Je remercie dès lors le Gouvernement de nous renseigner sur la situation qui prévaut et sur les mesures envisagées et déjà initiées pour certaines. Je vous remercie de votre attention.

M. Martial Courtet, ministre de la formation : Effectivement, la formation professionnelle suisse est largement reconnue, d'une part pour permettre de former les jeunes en adéquation avec les pratiques du terrain et d'autre part pour former la relève dont le tissu économique a besoin.

En ces temps de pandémie, les mesures de suivi de l'attribution des nouvelles places d'apprentissage sont évidemment un sujet d'actualité et je tâcherai d'y répondre comme il suit.

Concernant les mesures existantes, il y a quelques instants, je parlais de «Mon App'», cette application sur smartphone pour les entreprises mais pour les jeunes aussi. Ce projet est soutenu par le Secrétariat à l'économie, la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI). Cela met en relation les futurs employeurs, qui recherchent des profils assez spécifiques et c'est souvent là le problème, avec les jeunes qui s'orientent souvent dans quelques professions qui sont peut-être plus à la mode mais c'est aussi à nous de faire une promotion pour les rendre attentifs au fait qu'il y a beaucoup de professions, notamment les professions techniques de très haut niveau dans le Jura, au niveau des technologies de pointe, des professions très intéressantes en termes d'apprentissage et qu'il s'agit aussi, au niveau de l'Etat, de mettre en valeur et c'est ce que nous faisons avec la valorisation des métiers techniques, bien évidemment avec le projet «Bepog».

Sur «Mon App'», vous souhaitez des chiffres, Monsieur le Député. Ce que je peux vous dire, les chiffres datent de la semaine passée, donc des chiffres récents, à ce jour, «Mon App'», uniquement en parlant de cette application, a recensé – comme elle fonctionne bien, la plupart des jeunes s'y inscrivent – 272 demandes de soutien. Donc, ça rejoint ces chiffres dont on parlait avant avec le député Ciocchi. Pour comparer par rapport à l'année passée, c'est intéressant : l'année passée, au même jour si nous faisons la comparaison avec 2019, 280. 272 cette année, 280 l'année dernière. Les choses peuvent bouger assez rapidement mais cela veut dire qu'on est proche de ce qui s'est passé l'année dernière. Il n'y a donc pas d'explosion des demandes à ce stade. Et cela rejoint aussi les chiffres que j'ai donnés ce matin, que vous rappeliez, par rapport à d'autres cantons. A ce stade, il ne s'agit pas de crier victoire trop vite. Quelques mauvaises surprises seront sans doute à attendre mais, globalement, à ce niveau-là, je peux dire que ça se passe assez bien.

Avec les filières de transition, notamment celle du préapprentissage, il est disposé d'une certaine flexibilité dans la capacité à absorber les demandes et ainsi permettre aux jeunes de débiter leur formation sans contrat d'apprentissage. Voilà pour ce qui est de « Mon App ».

Autre élément qui fonctionne aussi assez bien, c'est le groupe de pilotage au niveau des mesures de transition entre les niveaux secondaire I et secondaire II et il concerne donc tous les jeunes qui n'ont pas de place d'apprentissage et leur propose des solutions. J'évoquais notamment cette question du préapprentissage.

Autre mesure, finalement quelque chose où le virus nous impacte directement, c'est le Salon de la formation. Voilà un salon qui est très apprécié. Cette année, malheureusement, il a dû être décalé dans le temps et n'a pas pu avoir lieu puisqu'il devait avoir lieu ce printemps. Effectivement, une perte à ce niveau-là. Par contre, ce qui a été mis en place, c'est justement l'application « Salon 2020 » pour donner quand même le plus d'informations possibles. Si cela n'a pas pu se faire de façon présente, cela s'est fait au moins à distance et c'est toujours disponible, gratuitement, en téléchargement pour smartphone. C'est développé en collaboration avec la Division technique du CEJEF et ça permet de s'informer sur les métiers et de faire une visite virtuelle de ce salon qui était prévu et qui n'a donc pas pu avoir lieu physiquement.

Autre outil intéressant avec un site récent qui a été mis en place le 2 mai, donc véritablement quelque chose de tout récent, c'est au niveau du Groupement interprofessionnel Jura-Berne (GIP), qui met à disposition des jeunes confrontés au choix professionnel une palette d'informations. Il publie la brochure « Choisir » distribuée aux élèves de 9^e et 10^e HarmoS. Je suis allé voir ce site tout récemment et je dois dire qu'il est tout à fait intéressant et très fonctionnel.

Voilà pour les outils.

Peut-être revenir sur deux outils plus récents. Quelque chose de tout simple mais, au niveau de la temporalité, le délai pour les conclusions de nouveaux contrats d'apprentissage sera globalement prolongé jusqu'à l'automne. Cela nous permet aussi d'avoir un peu de flexibilité par rapport à cette situation très particulière que nous traversons.

Et j'avais envie de terminer avec une nouvelle mesure – vous y avez fait allusion et j'en ai déjà parlé un peu ce matin – constituée par ces primes pour les entreprises formatrices. Je ne vais pas revenir là-dessus mais c'est entre 1'000 et 3'000 francs par contrat d'apprentissage. C'est donc aussi bien pour encourager l'entreprise formatrice mais, indirectement, c'est bien sûr un encouragement justement pour ces jeunes pour trouver un apprentissage. Peut-être vous donner deux chiffres intéressants, des chiffres très proches mais en légère baisse par rapport à l'année passée; pour l'instant, ça se passe plutôt bien, légère baisse bien évidemment mais on est, en gros, dans les chiffres de l'année passée. Vous dire qu'avec cette action du Gouvernement de donner une prime pour les entreprises formatrices, cela a permis quand même un phénomène assez intéressant, c'est-à-dire qu'on a constaté qu'il y avait deux entreprises, par rapport aux contrats de l'année passée, qui ont cessé de former. Il s'agit de deux entreprises qui travaillent dans le domaine de l'automobile, de garages. On connaît l'impact qu'ils ont subi et, de ce fait, deux entreprises ont dit ne plus pouvoir former. Ce n'est pas une bonne nouvelle mais c'est un constat à ce stade. La bonne nouvelle est que, en lien avec cela, nous avons dix nouvelles entreprises soit qui ne formaient plus, soit qui n'avaient jamais

formé qui, maintenant, ont été d'accord de prendre un apprenti pour le mois d'août. Cela veut dire que ça nous donne des perspectives aussi intéressantes. Certes, des corps de métier sont impactés, ce que l'on regrette et on verra l'évolution de ces situations, et, d'un autre côté, cela veut dire qu'il y en a d'autres qui ont été tentés. Ce n'est sûrement pas qu'en fonction du montant à recevoir car ce sont des montants certes encourageants mais qui sont tout de même relatifs mais c'est sans doute aussi un message symbolique, qui a été adressé à ces entreprises formatrices qui ne formaient pas ou qui ne formaient plus, de dire : « Dans ces phases difficiles, on a besoin de vous ». Et on peut là vraiment dire que le retour est positif. Cela a suscité quelques vocations qui s'étaient peut-être un peu perdues et, dans ce sens, c'est positif pour au moins amortir le choc. Merci de votre attention.

M. Pierre Parietti (PLR) : Je suis satisfait.

15. Interpellation no 939 Aménagement fiscal exceptionnel pour l'exercice 2019 Pierre Parietti (PLR)

Les entreprises jurassiennes sont en phase de bouclage de leurs comptes annuels 2019, après un exercice très favorable pour certaines, et alors même qu'elles se confrontent brutalement à la pandémie douloureuse pour leurs perspectives d'un exercice 2020 qui sera délicat et très aléatoire.

Des réflexions sont lancées ici ou là pour envisager à titre exceptionnel la constitution de provisions dans les comptes 2019 sur les pertes prévisibles à valoir sur l'exercice 2020.

Une forme de lissage sur deux exercices est vivement souhaitée, permettant de préserver dans la mesure du possible l'outil de production et les places de travail.

Si cette démarche ne semble fiscalement pas admissible puisque jugée comme telle par les tribunaux dans un cas similaire en 2015 (abandon du taux plancher par la BNS), on peut relever que le canton du Valais a décidé de permettre exceptionnellement la constitution des provisions liées au COVID-19 sur les comptes 2019 des entreprises valaisannes, celles-ci devant être dissoutes sur l'exercice 2020.

Par ailleurs, d'autres cantons admettent également des provisions forfaitaires sous certaines formes et pour certaines branches d'activité.

Le Gouvernement jurassien a-t-il déjà envisagé des mesures similaires permettant à nos entreprises de poursuivre leur chemin dans les meilleures conditions possibles ? Est-il prêt à examiner d'autres pistes en la matière tenant compte de la dureté du marché actuel et des perspectives de remise en route de l'outil de production qui nécessitera un temps relativement long avant de trouver une vitesse de croisière plus adaptée ?

M. Pierre Parietti (PLR) : On a parlé santé sanitaire. On va parler un petit peu santé financière également.

Nos entreprises jurassiennes sont depuis trois mois dans une tourmente douloureuse pour leur fonctionnement d'une part mais également pour les places de travail qu'elles offrent et, de manière plus inquiétante, pour les perspectives d'activité des prochains mois, voire au-delà !

Après avoir bouclé des exercices antérieurs pour beaucoup favorables, voire extrêmement favorables, voilà que des nuages très sombres s'amoncellent sur leurs têtes !

Les incidences fiscales pour les finances cantonales jurassiennes et pour les communes sur les territoires desquelles ces entreprises sont installées seront douloureuses !

A titre exemplatif, rappelons sommairement le montant des rentrées fiscales exclusivement sur les bénéficiaires des personnes morales (SA et Sàrl) encaissées par le Canton au cours de ces dernières années :

Dans les comptes 2015 : 43 millions. 2016 : 40 millions. 2017, à la baisse : un peu moins de 38 millions. Remontée conséquente en 2018 : 45 millions. 2019 : 50,7 millions. Budget 2020 : 43 millions, budget tenant compte évidemment de la mise en application des dispositions de la RFFA.

S'il fallait – et peut-être le faudra-t-il – actualiser les perspectives du chiffre 2020 aujourd'hui, je ne suis pas sûr que nous aurions le courage de fixer un montant fiable !

Je laisse très volontiers le soin aux services cantonaux compétents et au ministre des finances de nous fixer une fourchette prévisible...

La pandémie va donc laisser des traces terribles dans le résultat des entreprises contribuables, dont un certain nombre ont très vraisemblablement déjà demandé à être mises au bénéfice des crédits COVID, libérés extrêmement rapidement par le Conseil fédéral, pour une mise en application via les institutions bancaires de proximité. On a pu lire d'ailleurs quelques soucis évoqués déjà dans le canton de Vaud quant au fonctionnement abusif de certains de ces crédits par des entreprises ou de soi-disant entreprises. Soyons attentifs à ce propos.

Ne nous leurrons pas, les résultats de leurs activités atteints au cours des dernières années ne le seront plus avant bien longtemps... L'imposition fiscale finale à valoir sur les résultats de l'exercice 2019 désormais bouclé (exercice canon diront certains...) coûtera cher alors que les rentrées financières sont en train de s'effondrer !

Est-ce dès lors judicieux d'utiliser le crédit COVID pour payer des impôts élevés en complet déphasage avec la réalité économique fondamentalement transformée ? Une réponse devra être donnée à ce genre de question.

Un «lissage» fiscal sur deux, voire trois exercices, par exemple, paraît bien plus judicieux pour préserver au maximum l'outil de travail industriel et les places de travail qui le valorisent !

La constitution de provisions sur 2019 paraît une piste particulièrement adéquate, par ailleurs déjà mise en pratique par certains autres cantons suisses. Citons notamment les cantons du Valais, d'Argovie, de Thurgovie et de Zoug... alors que d'autres cantons devraient se prononcer très prochainement si ça n'a pas été fait ces derniers jours.

Nous attendons dès lors un signal positif du Gouvernement jurassien pouvant offrir un ballon d'oxygène bienvenu.

Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs les Députés, il ne s'agit aucunement d'éluder l'impôt mais bien de gérer la charge fiscale avec une certaine souplesse sur une période à définir et dans un intérêt général entre toutes les parties, qu'il s'agisse des entreprises et de leurs finances, des salariés qui font tourner ces entreprises ou de l'autorité cantonale jurassienne qui encaisse des impôts.

Par ailleurs, nous avons appris que la Conférence suisse des impôts (association regroupant les autorités fiscales cantonales) s'était prononcée contre la constitution de «provisions COVID» il y a peu... alors que la Conférence des directeurs cantonaux des finances, présidée jusqu'à il y a très peu par le ministre jurassien des finances d'alors, Charles Juillard, y était pour sa part favorable... Drôle d'ambiguïté entre décision politique sous la responsabilité des gouvernements et celle assumée par des responsables administratifs de l'Etat...

Question : qui doit décider dans les faits ? Qui a pris la décision pour le canton du Jura dans les deux instances mentionnées ? Et quelle a été la décision prise par nos responsables politiques ?

Je remercie le Gouvernement pour son appréciation de la situation et pour les réponses qu'il pourra apporter aux questions évoquées.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des finances : Le Gouvernement, Monsieur Parietti, est conscient de la difficulté dans laquelle se trouvent de nombreuses entreprises. Face à cette crise, il rappelle qu'il a, à ce jour, mis en œuvre plusieurs mesures cantonales complémentaires de soutien, pour un montant total d'environ 10 millions de francs.

Dans ce contexte, des mesures fiscales ont évidemment été étudiées par le Gouvernement. Concernant plus particulièrement la constitution des provisions précitées durant l'exercice commercial 2019, même à titre exceptionnel, le Gouvernement n'a pas souhaité accorder cette possibilité pour les raisons qui suivent :

Il faut tout d'abord noter, comme vous le mentionnez dans le texte de votre interpellation, que de telles provisions ne sont pas admissibles au regard de la législation fiscale. Des provisions peuvent être constituées pour autant qu'elles concernent des éléments qui ont été effectivement, ou au moins probablement, causés durant l'exercice commercial en cours et qui ne seront réalisés, en termes de liquidités, que dans une période fiscale ultérieure. Cela signifie qu'une provision peut être comptabilisée en 2019 pour un engagement ou un risque qui aurait été connu durant l'année 2019.

Etant donné que les effets économiques de la pandémie due au COVID-19 n'étaient pas encore prévisibles dans la période fiscale 2019, la création d'une provision COVID-19 sort du cadre légal et ne peut être admise du point de vue du droit fiscal. Cela même dans le cas où elle aurait été comptabilisée en vertu du droit commercial. Une telle provision serait donc illégale.

Dans une lettre adressée le 8 avril 2020, l'Administration fédérale des contributions a rappelé certains principes du droit fiscal aux cantons et les oblige d'ailleurs, dans le cadre de la taxation à l'IFD, à ne pas tenir compte de ces provisions dites «extraordinaires» ou «provisions COVID».

Je tiens également à préciser que la Conférence latine des directeurs des finances (CLDF), à l'exception du canton du Valais, n'a pas souhaité entrer en matière pour de telles provisions. A voir les cohérences encore et les coordinations avec la CDF et celle des impôts.

Le Gouvernement souhaite encore souligner qu'environ 20 % des déclarations d'impôt de l'année 2019 des personnes morales étaient déjà déposées à fin mars. Admettre aujourd'hui des provisions extraordinaires COVID-19 créerait des inégalités de traitement pour les sociétés qui ont déjà déposé leur déclaration d'impôt 2019 et pour lesquelles la prise

en compte d'une telle provision ne serait plus possible en pratique. Ce constat serait identique pour les indépendants.

Concernant les effets d'une telle mesure et l'effet de lissage que vous mentionnez, il est important de mentionner que la constitution de provisions dans les comptes 2019 ne permettrait pas nécessairement de préserver les liquidités des entreprises, ce qui est le but visé. En effet, le canton du Jura a prélevé l'impôt d'Etat 2019 durant l'année 2019, sous forme d'acomptes. Ainsi, une entreprise qui a correctement estimé et annoncé son bénéfice imposable 2019 a déjà payé ses impôts d'Etat 2019. La création d'une provision a posteriori ne permettra pas un gain de liquidités avant la décision de taxation définitive de la période fiscale 2019 qui arrivera au plus tôt en fin d'année 2020, respectivement en 2021.

S'agissant de l'IFD, le décompte provisoire de l'impôt fédéral direct 2019 a été envoyé avant que la pandémie ne s'aggrave. Une provision spéciale n'aurait donc pas non plus l'effet escompté sur la perception provisoire de l'IFD 2019.

Pour toutes ces raisons, la reconnaissance d'une provision spéciale au 31 décembre 2019 n'aurait que peu d'impact sur les liquidités de l'exercice financier 2020 en cours. Les effets économiques de la pandémie Coronavirus se refléteront dans les résultats commerciaux 2020. A ce propos, il faut rappeler – et c'est là que c'est très important – que les entreprises qui s'attendent à une baisse significative de leurs bénéfices, voire à des pertes, au cours de l'exercice 2020 peuvent, afin de préserver leurs liquidités, demander un ajustement de la perception provisoire pour 2020 et ainsi la faire ajuster rapidement au résultat d'exploitation plus faible attendu. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'une entreprise qui réaliserait des pertes en 2020 pourra compenser fiscalement cette perte durant les sept exercices suivants, soit jusqu'en 2027.

Le Gouvernement tient encore à rappeler que, dans le cadre des mesures liées à la COVID-19, outre l'adaptation des acomptes déjà énoncée, le délai de remise de la déclaration d'impôt 2019 a été prolongé jusqu'à la fin du mois de juillet 2020. De plus, les intérêts moratoires fixés à 5 % sont suspendus, au niveau cantonal, entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 août 2020.

Vu les éléments développés, le Gouvernement n'a donc pas retenu la possibilité de constituer des provisions COVID-19 sur l'exercice comptable 2019 dans le cadre des mesures liées à la pandémie et a préféré les mesures préalablement citées. Je vous remercie.

M. Pierre Parietti (PLR) : Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Pierre Parietti (PLR) : Je ne peux pas admettre sans autre la réponse qui est donnée, en particulier de constater que le canton du Jura fait preuve, dans le cas particulier, d'une certaine frilosité puisque d'autres cantons, soumis à la même loi fiscale fédérale, ont trouvé les arguments nécessaires ou suffisants pour pouvoir faire bénéficier leurs contribuables entreprises de certains aménagements un peu moins dérangeants, si l'on peut dire, au niveau financier. Comme je l'ai dit, bénéficier d'un crédit COVID pour payer des impôts qui seront excessifs, ce n'est pas vraiment un cadeau que l'on fait à nos entreprises !

En ce qui concerne la problématique des entreprises qui auraient déjà remis leur déclaration fiscale, ce que je peux

comprendre, certains responsables d'entreprise sont très actifs et rapidement actifs, est-ce qu'il faut leur jeter la pierre d'avoir été aussi rapides et de ne pas avoir imaginé tout d'un coup la situation catastrophique qui prévaut depuis le mois de mars, dans le fond depuis la propagation de cette pandémie, avec les résultats et les difficultés de fonctionnement des entreprises ? Ce serait un petit peu léger de leur faire ce genre de reproche et je pars de l'idée que lorsqu'il y a des procédures administratives qui ont été lancées, il est relativement facile de procéder à un correctif, même si c'est un petit peu de travail pour l'autorité fiscale, même si c'est un petit peu de travail pour les entreprises qui auront rempli leur déclaration d'impôt. Mais, pour créer et reconstituer des aménagements comptables qui ne changent en rien le résultat de base de l'entreprise, c'est un petit peu la solution peu confortable et peu agréable pour ces entreprises. Elles devront donc «se contenter» d'utiliser ces crédits COVID, ce qui n'est pas terriblement motivant pour les entreprises. Je vous remercie.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des finances : Je ne pense pas que l'on puisse mentionner le fait que le Gouvernement a fait preuve de frilosité par rapport à ce droit fiscal. Au contraire, le Gouvernement a souhaité être pragmatique. Il a véritablement considéré la question des liquidités. Or, la solution la plus adaptée a véritablement semblé être au Gouvernement et est apparue assez évidemment comme l'adaptation des acomptes qui permet d'assurer ce lissage des liquidités tout en respectant le droit fiscal et en ne créant pas d'inégalité de traitement entre, comme on l'a mentionné précédemment, les entreprises qui auraient déjà remis leur déclaration fiscale à fin mars – je le rappelle, c'était 20 %; cela représente un tiers des entreprises à fin mai – et pour lesquelles la perméabilité du droit fiscal ne permet pas de rouvrir les dossiers.

Donc, pour ma part, je défendrai plutôt le pragmatisme et un résultat qui permet également ce lissage des liquidités et de répondre à ces questions tout en respectant le droit fiscal en vigueur. Je vous remercie.

16. Question écrite no 3294

Mode de fonctionnement du Bureau des personnes morales pendant la crise du COVID-19 Stéphane Theurillat (PDC)

Les mesures sanitaires imposées actuellement obligent les employeurs à mettre en place des modes de fonctionnement adaptés afin de garantir la sécurité des employés.

Si la créativité et la bonne volonté permettent de trouver des solutions intéressantes pour continuer à travailler correctement, la méthode choisie par le Bureau des personnes morales apparaît comme excessive.

En effet, pour garantir les distances et limiter les contacts, il semble que le travail en deux équipes a été instauré selon l'horaire suivant :

- Matin : 03h30 à 11h45
- Après-midi : 12h00 à 20h15

S'il est louable de vouloir maintenir la meilleure activité possible, les efforts demandés aux employés doivent rester raisonnables.

En conséquence, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Gouvernement est-il au courant de ce mode de fonctionnement et est-ce qu'il a donné son accord ?
2. Est-ce que ce mode de fonctionnement est validé par le Service du personnel et par le syndicat ?
3. Est-ce légal et proportionné ?
4. N'existe-t-il pas d'autres mesures moins contraignantes pour les employés ?
5. Est-ce que l'État paie des heures de nuit ?

Par avance, je remercie le Gouvernement de ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement a examiné la question écrite déposée et y répond comme il suit :

Réponse à la question 1 :

Le Gouvernement tient, en préambule, à souligner que les mesures mises en place au sein du Bureau des personnes morales (BPM) l'ont été dans un souci de respect des recommandations de sécurité sanitaire imposées par l'OFSP et suite aux fortes craintes exprimées par les collaborateurs du Bureau concernant une présence de personnes qu'ils jugeaient trop importante au sein de leur bâtiment.

Cela étant, le Gouvernement était au courant des mesures mises en place au sein du BPM. Toutefois, lesdites mesures ne correspondent pas à celles annoncées par l'auteur de la présente question écrite.

En effet, dès le 24 mars 2020, l'organisation du BPM a été répartie en 2 équipes. Ainsi, la moitié des collaborateurs du Bureau, soit plus de 10 personnes, était appelée à travailler le matin dès 6h (ou avant) et l'autre moitié l'après-midi, dès 12h15. Ce système d'alternance prévoyant des plages horaires distinctes de 6 heures chacune permettait de limiter le nombre de personnes présentes dans les locaux et les contacts entre elles. Pour parvenir à une journée complète, il a été proposé aux collaborateurs qui le désiraient d'effectuer, en complément, du télétravail pour une durée quotidienne maximale de 2h12. Les collaborateurs qui ne désiraient pas effectuer ce complément de travail à domicile étaient appelés à diminuer leurs heures supplémentaires ou leurs jours de congé. Il sied de préciser que dès le 31 mars, il était possible pour les collaborateurs qui en faisaient la demande d'être libérés (au cas d'espèce partiellement pour 2h12) de leur obligation de travailler. Aucune demande en ce sens n'a été déposée. Afin d'être exhaustif, nous précisons que sur les 25 collaborateurs que compte le BPM, 9 collaborateurs ont effectué des timbrages de nuit, durant la période du 24 mars 2020 au 21 avril 2020, à des fréquences très irrégulières (de 1 timbrage à 16 timbrages matinaux).

En outre, le Gouvernement tient à rappeler que la situation au BPM exclut un recours intégral au télétravail qui nécessiterait, dans la grande majorité des cas, le transport de dossiers physiques hautement confidentiels au domicile des collaborateurs et rendrait délicat la garantie du respect du secret fiscal. Bien conscients de cette problématique, certains collaborateurs du BPM ont toutefois pris les mesures nécessaires (scannage des documents, etc.) pour pouvoir exercer leur activité en télétravail, partiellement ou totalement. La totalité des heures réalisées en télétravail par l'ensemble des collaborateurs du BPM a été validée par le responsable du Bureau. Ces heures ont notamment été utilisées pour répondre aux e-mails, faire du travail administratif et télétravailler sur des documents préalablement scannés au bureau.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement insiste sur le fait qu'il n'a jamais été imposé aux collaborateurs du BPM de venir travailler dès 3h30 du matin. Au contraire, vu les difficultés pour les collaborateurs concernés de réaliser des journées entières de travail, des solutions de complément, grâce à un télétravail partiel, ont été proposées.

Cet état de fait ayant été précisé, l'exécutif jurassien estime encore nécessaire de souligner que la situation exceptionnelle engendrée par la crise Covid-19 a brusquement chamboulé la vie de tous les citoyens jurassiens qui ont dû faire preuve d'une faculté d'adaptation importante. Beaucoup d'employés jurassiens, qu'ils soient des employés de l'administration ou du domaine privé, ont ainsi dû bouleverser leurs horaires de travail pour des raisons techniques (difficultés de garde des enfants, etc.) ou par convenance personnelle (limitation des contacts grâce à des horaires décalés, etc.). En sa qualité d'employeur, le Gouvernement a ainsi dû faire preuve de souplesse en élargissant notamment les heures de travail autorisées au sein de l'Administration ; les listes de directives (FAQ) émises par le Service des ressources humaines qui ont régulièrement été adressées aux collaborateurs précisaient le cadre global.

Il semble, malheureusement, qu'un manque de dialogue dans un contexte de stress, lorsque la crise a connu une forte intensité, a conduit à une interprétation des parenthèses (ou avant) et (ou après) particulière.

Suite au dépôt de la présente question écrite, la situation a été clarifiée et un dialogue a été instauré dans le but de retrouver la sérénité. Les mesures d'organisation au sein du BPM ont été modifiées, tout en permettant le respect des recommandations sanitaires fédérales. Le Gouvernement, les responsables du Service des contributions et les membres du BPM sont à présent pleinement satisfaits des solutions mises en œuvre.

Réponse à la question 2 :

En date du 23 mars 2020, le Service des ressources humaines a été informé de l'organisation mise en place au sein du Bureau des personnes morales et qui est présentée ci-dessus. Dans l'esprit, celle-ci prévoyait un horaire entre 6h00 et 12h00, ou entre 12h15 et 18h15, avec un complément de télétravail partiel de 2h12.

La Coordination des syndicats de la fonction publique n'a pas été consultée.

Réponse à la question 3 :

Comme expliqué ci-dessus, le Gouvernement estime que ce qui a été mis en place au sein du BPM, au moment fort de la crise, est légal et proportionné. L'interprétation qui a été faite et le timbrage de nuit ne sont pas cautionnés par la RCJU.

Réponse à la question 4 :

L'organisation mise en place au sein du BPM, tel que décrite ci-dessus, a permis de répondre de la meilleure manière aux fortes craintes des collaborateurs, dans une situation d'urgence, un climat lourd et sous haute tension. La situation a évolué depuis lors, tant au niveau fédéral que cantonal qu'au sein même du BPM.

Le Gouvernement précise encore que les mesures décidées par les responsables du Service ont permis au BPM de pouvoir continuer à assurer son activité à l'égard des contribuables jurassiens.

Réponse à la question 5 :

Devant faire face à cette situation extraordinaire et dans la mesure où la majorité des membres du BPM avait correctement compris l'organisation mise en place, le responsable du BPM a toutefois systématiquement refusé les heures effectuées avant 6h du matin. Ces refus n'ont fait l'objet d'aucune contestation de la part des collaborateurs concernés. N'étant pas obligatoires, ces heures nocturnes ont cependant été comptabilisées à 100 % et non à 125%, comme l'auraient été des heures de nuit imposées par les impératifs du Service. Ces comptabilisations n'ont, une fois encore, fait l'objet d'aucune objection par les quelques collaborateurs concernés.

Dans la mesure où les heures réalisées de nuit n'ont pas été imposées par les responsables du Service, que ces heures ont été comptabilisées à 100 % et que des mesures complémentaires simples ont été proposées, les collaborateurs ayant effectué des heures de travail avant 6h00 du matin pour la période du 24 mars 2020 au 21 avril 2020 ne seront pas rétribués de manière particulière.

Mme Anne Roy-Fridez (PDC), présidente de groupe : Monsieur le député Stéphane Theurillat est partiellement satisfait.

Affaires du Parlement :

17. Questions orales

Le président : Dix-huit personnes se sont inscrites pour poser une question orale. Il est 16.20 heures. Vous remarquez que nous sommes effectivement dans une grande commune parce qu'il y a une minute de décalage entre l'est et l'ouest de la commune ! Donc, c'est l'horloge de droite qui va faire foi. Il est 16.20 heure et, pour la première question orale, je passe la parole à Monsieur le député Bernard Varin.

J'invite la personne qui va poser la prochaine question orale, lorsque le ministre intervient à la tribune, à déjà se préparer pour gagner un peu de temps. Merci.

Avenir du bâtiment de Belfond précédemment occupé par l'AJAM

M. Bernard Varin (PDC) : La République et Canton du Jura possède un bâtiment à Belfond. Belfond se situe entre Saignelégier et Goumois.

Jusqu'à l'automne dernier, ce bâtiment abritait des requérants d'asile qui, maintenant, ont été déplacés sur le site de Montfaucon.

Dès lors, le bâtiment de Belfond n'est plus occupé et donc complètement vide.

Certainement que ce bâtiment a une valeur assez élevée et que le produit d'une éventuelle vente serait le bienvenu pour les finances de l'Etat.

Ma question : que pense faire le Gouvernement de ce bâtiment ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Le président : Pour la réponse du Gouvernement, je passe la parole à Monsieur le ministre David Eray et j'invite Monsieur Philippe Rottet à se préparer pour la prochaine question orale.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Monsieur le Député, effectivement, Belfond est un endroit magnifique situé entre Goumois et Saignelégier, comme vous l'avez dit. Le bâtiment est également magnifique, d'un volume assez conséquent. Et, effectivement, à fin décembre 2019, l'AJAM, qui louait donc ce bâtiment, l'a libéré.

Bien évidemment que l'Etat s'est préoccupé de faire quelque chose avec ce bâtiment, de le valoriser. Plusieurs options ont été envisagées.

La première, c'était de voir si l'Etat avait un besoin de surfaces dans cette région. Il s'est avéré que non. Et, actuellement, les démarches sont donc en cours pour valoriser le bâtiment au travers probablement d'une vente mais ceci bien évidemment en veillant à préserver les intérêts économiques de l'Etat.

M. Bernard Varin (PDC) : Je suis satisfait.

Date des élections cantonales et crise de COVID-19

M. Philippe Rottet (UDC) : Suite au problème sanitaire que nous connaissons actuellement, toute une série de manifestations ont été purement et simplement annulées ou repoussées à des lendemains meilleurs, comme par exemple les élections municipales neuchâteloises.

Chez nous, les élections cantonales devraient se tenir en automne. Elles seront certainement quelque peu biaisées car, à ce stade, les meetings, par exemple, pourraient-ils se tenir ?

Le Gouvernement peut-il nous indiquer, sauf aggravation de la situation, que les élections cantonales de cet automne auront bien lieu à la date initialement prévue ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Martial Courtet, président du Gouvernement : Monsieur le Député, pour être clair et concis, les dates des élections ne sont pas remises en cause. Initialement, le premier tour, notamment la date du 18 octobre, est maintenu.

Sachez qu'hier, dans la séance du Gouvernement, nous avons décidé de proposer au Parlement un changement de la date du dépôt des listes puisqu'un sondage a été fait auprès des partis. Vous en avez donc été informés par le truchement des partis. Cette date du dépôt des listes, il vous sera proposé de la repousser de deux semaines puisque les partis ont quand même, de façon générale, pris du retard, c'est-à-dire non plus le 24 août mais le 7 septembre.

Vous donner un dernier élément peut-être, Monsieur le député Rottet, au niveau des rassemblements. Je m'informais il y a quelques minutes des décisions du Conseil fédéral puisque la communication avait lieu ce jour même : les rassemblements politiques font partie de cet élargissement des rassemblements puisqu'on y apprenait que, dès le 8 juin, le plafond est donc augmenté à 300 personnes. De ce fait, cela devrait permettre aux formations politiques jurassiennes de tenir leur congrès et autres assemblées.

M. Philippe Rottet (UDC) : Je suis satisfait.

Mesures pour limiter les impacts négatifs dus au tourisme

M. Philippe Riat (VERTS) : Du fait de la limitation des voyages à l'étranger pour cause de Coronavirus, on peut s'attendre à ce que les Suisses qui passeront leurs vacances dans notre pays, en particulier dans le Jura, seront nettement plus nombreux cette année. C'est une bonne nouvelle pour les acteurs du tourisme qui, à l'instar de nombreux secteurs économiques, sont malmenés par la crise actuelle. Nous nous réjouissons également de ce changement dans les habitudes des Suisses au détriment des voyages lointains. Le climat en profitera pleinement.

Il faudra toutefois veiller à ce que cette bouffée d'oxygène en faveur du tourisme et du climat ne devienne pas une source de nuisances, de problèmes dans d'autres domaines.

A cet égard, les nuisances causées par l'afflux de touristes venus de toute la Suisse, durant le week-end de l'Ascension, à Saint-Ursanne et au bord du Doubs préfigurent négativement ce qui pourrait se passer durant cet été dans le Jura.

Le Doubs, la biodiversité, les milieux naturels sensibles, le monde agricole et les habitants de la région, qui aspirent à la tranquillité, souffriront inmanquablement si ce scénario se répète.

Les touristes sont les bienvenus dans le Jura, cela n'est pas remis en question. Il est évident qu'en fréquentant nos milieux naturels, la majorité d'entre eux se comporte correctement. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Toutefois, si certains d'entre eux commettent des dégâts, c'est souvent par ignorance de l'importance écologique des milieux qu'ils parcourent et de ce qu'il est permis d'y faire ou pas. A Saint-Ursanne par exemple, une meilleure signalisation aux abords de la passe à poissons, un secteur très prisé par les baigneurs, éviterait certains abus. Une présence physique pour informer et encadrer les visiteurs améliorerait grandement la situation dans des endroits sensibles tels que l'étang de La Gruère. Une meilleure surveillance et une campagne de communication sur le respect de la nature en général seraient en outre particulièrement bienvenues.

D'où ma question : le Gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures supplémentaires à celles existant actuellement afin de limiter les impacts négatifs de l'affluence prévisible de touristes dans le Jura cet été, en particulier le long du Doubs ? Je vous remercie de votre attention.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Monsieur le Député, oui, le Gouvernement a déjà pris des mesures complémentaires en vue de l'afflux de personnes dans certains milieux naturels et il en prendra encore.

Je me permets de saluer votre intervention qui dénote finalement l'attractivité de notre région. Et l'on voit que notre région est effectivement courue par les touristes des autres cantons de la Confédération mais également par les Jurasiens eux-mêmes.

Vous parlez de nuisances possibles dans la nature ou de petites indécrochables par les touristes mais il faut aussi relever que c'est aussi le cas parfois avec des gens de notre Canton, des habitants du Jura.

L'impact positif de cette situation, c'est effectivement que les gens, comme vous l'avez dit, iront moins à l'étranger. Et en vertu de l'état d'urgence climatique décrété par le Parlement jurassien, c'est aussi positif car ce sera aussi moins d'émissions de CO₂, donc moins de gaz à effet de serre. Et on peut se dire que, pour cet aspect-là, c'est positif.

Egalement bien évidemment pour l'économie touristique et pour le commerce local puisque, on le voit déjà maintenant avec le week-end de l'Ascension et le week-end de la Pentecôte à venir, il y a un taux de réservation très élevé. Et on ne peut que saluer cette situation pour cette activité économique qui a souffert jusqu'à présent, en tout cas depuis le 15 mars.

Je tiens à relever que, par exemple l'année passée, des cas ont été dénoncés de touristes mais aussi de Jurassiens qui, dans les réserves naturelles, campaient, faisaient la fête et émettaient des bruits interdits avec des appareils stéréo ou autres. La police environnementale, la police cantonale qui collabore également, sont très vigilantes et essaient à la fois d'éduquer les gens, de les inciter mais également, bien évidemment, parfois malheureusement, doivent les dénoncer.

Vous demandez si des moyens peuvent être mis en place. Actuellement déjà, les patrouilles ont été fortement renforcées, à la fois au niveau du personnel de l'Office de l'environnement mais également à la Police cantonale. On a même vu que la Police cantonale a sorti la patrouille à cheval. C'est donc aussi une bonne image pour le Jura. Par exemple, la semaine passée, d'une opération de contrôle ont résulté 27 dénonciations dans une zone de réserve naturelle. Malheureusement, il y a encore des dénonciations à faire mais je pense que la plupart des gens, comme vous l'avez dit, sont respectueux et tiennent à préserver nos réserves naturelles.

Autre information, il est prévu qu'au 1^{er} août, un garde-faune supplémentaire commence son activité à l'Office de l'environnement, ce qui permettra de renforcer, encore une fois, le travail de cette équipe qui fait un excellent travail mais qui pourra encore le faire de façon plus intense dans l'environnement.

Au niveau des camping-cars, c'est aussi un sujet qui revient parce qu'on voit qu'il y a énormément de camping-cars en Suisse, qui sont confinés en Suisse en l'état actuel de la fermeture des frontières et qui viennent donc par centaines dans le Canton. Donc, c'est positif parce que cela dénote l'attrait de notre région mais cela mérite également peut-être d'être mieux cadré. Pour cela, les règles ont été clarifiées. Un groupe de travail, emmené par le Service du développement territorial, envisage de prendre des mesures supplémentaires d'accueil et finalement des conditions-cadre pour les accueillir durant l'été, avec bien évidemment Jura Tourisme, le Parc du Doubs, différents acteurs qui participent à la réflexion et également le Service de l'économie rurale. Et peut-être aussi que les communes devront réfléchir à savoir si elles tolèrent ou pas le camping dans certains secteurs tels que les pâturages boisés. Certaines le tolèrent mais on voit que ça prend des proportions assez grandes. Donc, là également, il y aura probablement des réflexions que les communes mèneront.

Au niveau du Parc naturel régional du Doubs, il y a un projet important qui vise à moderniser le concept d'accueil dans les réserves naturelles.

Le président : Monsieur le Ministre, puis-je vous demander de conclure !

M. David Eray, ministre de l'environnement : Et je conclus donc en disant que le Parc naturel travaille également sur cet aspect, ce qui permettra, encore une fois, d'améliorer la situation en tenant compte de l'expérience actuelle.

M. Philippe Riat (VERTS) : Je suis satisfait.

Crise de COVID-19 et argent économisé par les caisses maladie ?

M. Quentin Haas (PCSI) : Dans une interview accordée au journal «Le Temps» du 25 mai, Antoine Hubert, administrateur de Swiss medical network, n'y va pas avec le dos de la cuillère. Dans sa prise de position, il estime que sur la période de crise COVID-19, les caisses d'assurance maladie auraient économisé entre 2 et 3 milliards de francs.

Bien que n'étant pas basés sur une étude préliminaire et chiffrée, ce qui est un comble pour moi de venir sans étude, les chiffres avancés questionnent. Sans tergiverser, nous savons que l'essentiel de la population jurassienne se voit contraint de se serrer la ceinture financièrement en ces temps de crise.

Sachant le poids toujours plus important des primes d'assurance maladie dans les finances des ménages, le Gouvernement jurassien compte-t-il investiguer cette déclaration afin d'éclairer dans quelle mesure l'argent économisé par les assurances maladie pourraient diminuer les primes d'assurance maladie des Jurassiennes et des Jurassiens ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de la santé : Les chiffres évoqués sont plausibles puisqu'ils sont proches de ceux publiés par H+, l'association faîtière des hôpitaux suisses, et validés par SpitalBenchmark.

Ce chiffre, Monsieur le Député, représente environ 10 % des dépenses annuelles à charge de la LAMal, 30 milliards. Si bien sûr aucun rattrapage de l'activité hospitalière ne devait se faire d'ici fin 2020, il faudrait donc s'attendre à une réduction des primes de 10 % environ suite à cette baisse d'activité. Bien sûr pour autant que la baisse des coûts soit reportée sur les primes et pas uniquement, comme cela a été le cas ces dernières années, la hausse.

Les caisses maladie disent par contre que la COVID a entraîné une hausse de leurs dépenses des domaines hospitalier et ambulatoire. Selon les données actuelles en notre possession, l'affirmation des assureurs est clairement fautive ou alors les assureurs ont prévu de participer substantiellement au financement des coûts liés à la COVID, ce qui serait évidemment une très bonne nouvelle. Mais une nouvelle assez surprenante au vu des dernières prises de position notamment de Santéuisse.

Alors, évidemment, le Gouvernement jurassien va investiguer comme il le fait chaque année dans le cadre de la définition des primes mais, comme mentionné également tout à l'heure, le Gouvernement jurassien, associé aux autres cantons suisses, demande explicitement à la Confédération d'organiser une table ronde avec l'ensemble des acteurs (cantons, Confédération et assureurs) pour justement discuter de ces questions, analyser et comparer les chiffres en notre possession et trouver une solution de financement peut-être particulier pour cette période qui, elle-même, est particulière.

M. Quentin Haas (PCSI) : Je suis satisfait.

Chiens lâchés en liberté sur le site naturel des étangs de Bonfol

M. Alain Lachat (PLR) : Si un site a été visité et surtout apprécié pendant cette période de confinement, ce sont bien les étangs de Bonfol.

Le respect des mesures imposées a été, dans son ensemble, très bien suivi par les promeneurs et chacun a pris conscience et assumé les contraintes. Il a été relevé plusieurs centaines de personnes parcourant les sentiers de ce site classé réserve naturelle et spécialement le week-end de Pâques.

Cependant, de nombreuses incivilités ont été constatées, qui ont eu des conséquences regrettables et inadmissibles. Je veux parler des propriétaires de chiens qui, délibérément, lâchent ceux-ci sans aucun respect de ce site protégé et des promeneurs présents. Les conséquences relevées sont importantes dans le dérangement de la faune qui vit autour des étangs. Cas grave qui s'est produit, un cygne couvant ses œufs a été tué par un chien. Je vous laisse imaginer les conséquences regrettables et ceci est surtout inadmissible !

Ce site, appartenant et sous responsabilité de l'Etat, manque d'éléments d'informations et de prescriptions aux promeneurs, tels que panneaux et signaux dans tous les secteurs des chemins et sentiers, obligeant la tenue en laisse des chiens par respect du site et relevant que les contrevenants seront amendés. Des contrôles occasionnels seraient également les bienvenus.

D'où ma question au Gouvernement : par les propos que je viens de relater, le Gouvernement prendra-t-il des mesures pour faire cesser et interdire aux propriétaires de chiens de les lâcher volontairement dans un manque de respect d'un site naturel remarquable et apprécié de tous ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Monsieur le Député, comme vous le mentionnez, effectivement, certains sites emblématiques ont été fortement fréquentés ces derniers temps. Vous parlez des étangs de Bonfol. Il y a également toute la zone de la réserve naturelle du Doubs, la réserve de La Gruère, les pâturages boisés et, effectivement, cela ne va pas sans petites conséquences malheureuses et certains incidents très regrettables. Parfois, malheureusement, nous devons également observer des comportements inadéquats et des incivilités.

Vous parlez des chiens. Effectivement, certains propriétaires ne les tiennent pas en laisse, ne les ont pas à proximité, n'arrivent donc pas à en faire façon et n'arrivent pas à les garder sous contrôle. J'aimerais déjà rappeler que l'ordonnance sur la chasse et la protection de la faune interdit de laisser les chiens errer. Les chiens doivent donc toujours être sous contrôle. Et je tiens à vous dire également que les contrôleurs de l'Office de l'environnement appliquent la tolérance zéro. Mais le problème est que si l'on voit un chien au loin dans une réserve ou vers un étang, il faut encore trouver son propriétaire et peut-être qu'en cherchant le propriétaire, on n'a plus le chien à l'œil et c'est à ce moment-là qu'il fait des dégâts auprès de la faune; c'est donc un problème.

Par contre, il y a un projet en cours à l'Office de l'environnement pour réactualiser les arrêtés de protection des différentes zones de protection de la nature et le premier qui sera soumis au Gouvernement sera l'arrêté concernant La Gruère. Et il est prévu de proposer au Gouvernement de rendre obligatoire la tenue des chiens en laisse, ce qui facilitera également le contrôle des différentes personnes puisque ce sera soit avec la laisse ou sans laisse et, sans laisse, ce sera délictueux. Tandis qu'actuellement, il y a toujours le risque de dire : «Je le tiens bien, j'en fais façon, il est à côté de moi»... et que, vingt mètres plus loin, le chien sente un petit faon, un canard ou un cygne et aille finalement lui faire du mal et le tuer.

Voilà un petit peu ce qui est prévu mais, effectivement, nous regrettons cette situation. Heureusement, c'est une minorité de propriétaires qui n'arrivent pas à respecter les règles et les lois et nous appelons donc la population, au sens large du terme, et les propriétaires de chien à tenir leur chien en laisse, en particulier dans les zones naturelles préservées.

M. Alain Lachat (PLR) : Je suis satisfait.

Compensations concrètes pour le personnel des soins et revalorisation de leur emploi

M. Jean-Daniel Ecoeur (PS) : Des compensations concrètes pour le personnel hospitalier et une revalorisation des professions de la santé !

Cela fait plusieurs semaines que les infirmiers et infirmières, ASSC, aides-soignants et aides-soignantes, nettoyeurs et nettoyeuses, techniciens et techniciennes radio, transporteurs et transporteuses et autres professionnels des hôpitaux, EMS et soins à domicile, s'acharment pour soigner, désinfecter, transporter, nettoyer et tenter de sauver des vies.

Pour ce personnel, jour après jour, le stress et la fatigue s'accumulent dans un climat d'incertitude. En revanche, on sait déjà que la crise va durer. Pendant des mois, il faudra continuer à prendre en charge des malades, plus ou moins gravement atteints, dans les hôpitaux. Il faudra soigner et accompagner les résidents dans les EMS, visiter régulièrement les malades à domicile. Quel travail extraordinaire que fait l'ensemble du personnel de la santé. Bravo pour les applaudissements à 21 heures ainsi que les gestes de solidarité mais cela n'est pas suffisant !

La fatigue physique et psychique est extrême car on revient de loin : manque de personnel qualifié, notamment en soins intensifs, et même de médicaments. Les années d'austérité budgétaire déploient leurs réels effets : la mise en danger des populations vulnérables et des coûts collatéraux hors du commun.

La crise du COVID-19 a mis en lumière les professions de santé, largement féminisées, trop souvent reléguées au second plan et pas considérées à leur juste valeur. Une récente étude de la Haute Ecole de santé vaudoise et l'Université de Lausanne montre qu'un infirmier ou une infirmière en Suisse romande touche, en moyenne, 1'000 francs de moins qu'une profession de niveau HES.

La crise sanitaire en cours vient rappeler la nécessité de services publics efficaces. Jusqu'ici, lorsqu'il était question du secteur santé, on évoquait d'abord les coûts trop élevés, les primes d'assurance maladie, les fermetures de lits pour éviter les déficits.

Voici ma question : que pense faire le Gouvernement pour remercier le personnel de la santé et est-il prêt à donner l'impulsion nécessaire aux acteurs concernés pour revaloriser les professions de la santé ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse ainsi que l'ensemble du personnel des soins.

M. Jacques Gerber, ministre de la santé : Monsieur le Député, votre question est pertinente. Je me dois toutefois de corriger deux de vos affirmations.

Premièrement, il n'y a eu aucun manque de personnel qualifié aux soins intensifs au sein de l'Hôpital du Jura.

Deuxièmement, il n'y a pas non plus de manque de médicaments pour traiter les patients soignés pour la COVID dans

le canton du Jura même si, c'est vrai, au niveau national, de manière générale, le marché de certains médicaments spécifiques à la sédation notamment était tendu. Mais aucune rupture des processus d'approvisionnement n'a été observée dans le canton du Jura et, à ma connaissance, en Suisse. Cela est dû, dans le canton du Jura, notamment à la très bonne gestion des stocks par notre Hôpital et la Pharmacie interjurassienne.

Quant au personnel soignant, qu'il soigne aux soins intensifs ou dans les services de soins, les compétences élevées ont été disponibles et la concentration des ressources des urgences sur le site de Delémont a permis justement d'assurer des soins de grande qualité. En témoigne notamment l'absence de décès aux soins intensifs à l'Hôpital du Jura depuis le début de cette crise.

La rémunération, par contre, du personnel soignant relève prioritairement des partenaires sociaux, c'est-à-dire des employeurs d'une part et des syndicats d'autre part, comme le prévoit le fonctionnement du système de notre pays. Il est toutefois de notoriété publique, vous l'avez mentionné, que les salaires dans le domaine de la santé sont plus bas que dans bien d'autres domaines relativement proches. Le Jura n'y fait évidemment pas exception. Cela n'est pas nouveau et n'a pas de lien avec la crise de la COVID.

Ainsi, une réflexion de fond doit donc avoir lieu au niveau national pour mieux faire correspondre la rémunération financière avec la valeur sociale du travail accompli par les différentes professions financées par les deniers publics. Cette réflexion avait débuté dans le canton du Jura il y a plusieurs années, lors de travaux autour de la pénurie annoncée de personnel soignant, mais se heurte souvent à la grande complexité du marché du travail et de la formation, des contraintes financières ou encore des afflux de salariés en provenance de pays voisins.

Toutefois, il est clair que cette crise va sans doute provoquer des bouleversements encore difficiles à anticiper. Cette pandémie a en effet nécessité l'engagement de l'ensemble du personnel des institutions de soins, de l'hôpital aux institutions de soins de longue durée en passant par les soins à domicile mais sans oublier les institutions sociales notamment ainsi que les partenaires du domaine ambulatoire. Qu'ils en soient toutes et tous chaleureusement remerciés !

Nous avons tenu le coup grâce à eux mais aussi grâce à toute la population qui a suivi les règles de l'OFSP et les règles imposées plus spécifiquement au niveau jurassien par le Gouvernement.

Le Gouvernement fait part de sa grande reconnaissance pour le travail réalisé dans le cadre de cette crise mais pas uniquement. Le travail des professionnels de la santé ne date pas de cette pandémie. La pénibilité, les horaires exigeants, les situations complexes et parfois sentimentales pénibles, les efforts constants ne datent pas de cette crise. Il est sans doute nécessaire de le rappeler : le personnel des soins à la personne mérite nos remerciements, cela indépendamment de la crise que nous traversons. Le Gouvernement, bien sûr, salue, encourage également les initiatives des employeurs pour remercier l'ensemble du personnel qui a participé, d'une manière ou d'une autre, à la gestion de cette crise.

M. Jean-Daniel Ecoeur (PS) : Je suis partiellement satisfait.

Situation pour les campings jusqu'à la levée de leur fermeture le 6 juin 2020

M. Didier Spies (UDC) : Campings ouverts : oui ou non dans le canton du Jura ?

Le 29 avril, le Conseil fédéral a donné connaissance d'assouplissements quant aux mesures concernant le Coronavirus. Contrairement aux autres établissements d'hébergement, les campings en sont exclus.

Cela mène logiquement à des situations que nous avons pu observer aux Franches-Montagnes ces derniers jours : camping sauvage, une interprétation différente d'ouverture ou d'accès à des campings (voir l'article de ce jour d'un journal régional).

Il n'y a pas de raisons de traiter les terrains de camping d'une manière différente. Les auberges de jeunesse ou les hôtels ont dû mettre en place un plan de protection comme toutes les autres entreprises et cela peut également se faire pour les campings, surtout qu'un plan de protection est déjà mis en place.

La situation actuelle est incompréhensible. En premier lieu pour les campeurs et les propriétaires ou gestionnaires de campings mais également pour les commerces de proximité et les producteurs locaux.

Et il faut encore une fois préciser que la fermeture des terrains officiels favorise le camping sauvage, ce qui, pour des raisons sanitaires, économiques et environnementales, n'est pas souhaitable et acceptable.

Mais la nouvelle vient de tomber : dès le 6 juin, les campings peuvent rouvrir. Mais, entretemps, nous avons encore un week-end prolongé, la Pentecôte !

D'où ma question au Gouvernement : quelle est la position du Gouvernement jurassien concernant la situation actuelle en lien avec les campings jurassiens, ce jusqu'au 6 juin 2020 ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'économie : Monsieur le Député, la position du Gouvernement est la même que le week-end passé et cette dernière a été communiquée à l'ensemble des campings au niveau du canton du Jura.

Les campings sont fermés et le restent jusqu'à la date du 6 juin que vous venez de mentionner. Le Conseil fédéral les a rouverts à partir de cette date.

Par contre, les exceptions sont les camping-cars autonomes, c'est-à-dire ceux qui ont leurs propres toilettes et douche, peuvent accéder aux campings dans le canton du Jura. Cela a permis, selon notre estimation, à 50 % des camping-cars qui sont venus le week-end passé à trouver une place dans un camping officiel.

M. Didier Spies (UDC) : Je suis satisfait.

Réalisation du postulat demandant d'étudier l'autorisation d'appareillages lors d'élections

M. Rémy Meury (CS-POP) : Le 20 décembre 2017, voici bientôt trois ans, le Parlement acceptait une de mes motions, mais transformée en postulat, demandant d'étudier l'introduction des appareillages dans la loi sur les droits politiques. Cette intervention avait été acceptée par 42 voix contre 15 et 2 abstentions.

Formellement, une réponse aurait dû être apportée en décembre 2018, bien avant la crise du COVID-19. On le sait désormais, elle ne sera pas donnée avant les élections de cet automne et les appareillages lors d'élections pourront éventuellement se faire au moment des élections communales de 2022.

Le Gouvernement s'était opposé à cette motion, tout comme au postulat d'ailleurs. Ainsi, le Gouvernement peut-il donner une autre raison qu'un blocage politique volontaire bien senti et réfléchi à la non-réalisation de ce postulat ?

M. Martial Courtet, président du Gouvernement : Vous faites allusion à ces notions d'appareillages qui datent de longues années, comme vous le disiez. Nous n'avons aucune volonté d'obstruction sur ce dossier en particulier et je n'ai pas d'éléments supplémentaires à vous donner à ce stade. Je ne peux que vous inviter, pour des réponses plus précises et des éléments étayés, à nous en informer et peut-être à utiliser une autre forme d'intervention qui nous prendra moins au dépourvu afin que nous soyons plus efficaces.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je ne suis pas satisfait.

Dépôt public du plan spécial relatif au périmètre réservé aux eaux et calendrier de mise en œuvre

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : Le 28 février dernier, l'Etat jurassien, par l'intermédiaire du Service du développement territorial, a ouvert la procédure de dépôt public du plan spécial cantonal «Périmètre réservé aux eaux», plus communément appelé PRE.

Ce projet, qui met en œuvre la loi fédérale sur la protection des eaux, vise à donner un espace aux cours d'eau et aux plans d'eau pour garantir leurs fonctions naturelles, la protection contre les crues, ainsi que leur utilisation. C'est donc un projet important pour l'environnement et la qualité de nos cours d'eau. Il touche aussi beaucoup de communes et de propriétaires.

Ma question au Gouvernement est la suivante : le délai de dépôt public étant échu, quel est le calendrier prévu pour la mise en œuvre du Périmètre réservé aux eaux ? Je le remercie pour sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Madame la Députée, votre question est effectivement intéressante mais je ne vais pas y répondre très précisément puisque, à l'issue du dépôt public au 13 mai de cette année, nous avons reçu 95 oppositions qu'il faudra donc traiter avant de pouvoir définir un calendrier. 95 oppositions, cela signifie bien évidemment 95 séances de conciliation, qui sont en cours; on a déjà démarré pour ne pas perdre de temps mais cela prend quand même du temps.

En parallèle ou en attendant que le PRE s'applique, il y a des dispositions transitoires qui ont été prévues et qui sont plus contraignantes que la situation prévue par le Périmètre réservé aux eaux. Cela veut dire que, dans la situation transitoire, le périmètre est plus grand. Et que signifie un périmètre plus grand ? Cela signifie que les constructions aux abords des cours d'eau seront moins faciles qu'avec ce qui était prévu avec le Périmètre réservé aux eaux.

Un autre inconvénient, c'est que les communes révisent quasi toutes actuellement leur plan d'aménagement local et

cela signifie qu'elles pourront difficilement intégrer le Périmètre réservé aux eaux tant que celui-ci n'est pas définitif. Donc, là, je dirais que c'est regrettable puisque les communes qui ont peut-être pris de l'avance ou qui ont agi rapidement sont maintenant pénalisées sur cet aspect.

Au niveau de la nature également, c'est plutôt négatif puisque les cours d'eau ne seront pas protégés comme ils le seront avec le PRE prévu. Cela signifie moins de protection parce qu'il y aura plus d'épandage possible qu'avec le PRE prévu, plus de pesticides également que ce qui est prévu à terme. Les plantations de maïs également beaucoup plus proches des cours d'eau, un effet également négatif pour la nature, pour les cours d'eau.

Et bien évidemment que ce PRE nous tient à cœur, au niveau du Gouvernement, puisque c'est un élément supplémentaire à toutes les actions que nous menons en faveur de l'environnement, avec donc également le programme Phyto qui a déjà été communiqué et qui est déployé actuellement, le programme Jardins vivants pour lequel nous communiquons beaucoup pour inciter les privés, les individuels à jardiner de façon la plus durable possible, également avec le contrôle des rejets des entreprises que nous faisons régulièrement au travers de l'Office de l'environnement.

Mais je tiens à terminer en disant que le Gouvernement est confiant dans le PRE tel qu'il a été mis en consultation, c'est-à-dire en dépôt public, puisque le projet a été élaboré en bonne concertation avec les milieux concernés et notamment les milieux agricoles et de protection de la nature.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : Je suis satisfaite.

Gestion des camping-cars dans le Clos du Doubs et autorisations exceptionnelles de places de stationnement

M. Nicolas Maître (PS) : Le Coronavirus a mis à genou l'économie suisse et plus particulièrement le tourisme. Les mesures de déconfinement distillées au compte-gouttes par l'OFSP et les appels incitant à rester chez soi ou à visiter «son pays» accentueront encore davantage la pression touristique sur des lieux de visite et de détente déjà fortement prisés en temps normal. Lors du week-end de l'Ascension, cela a été rappelé, les bords du Doubs et les sapins des Franches-Montagnes ont été pris d'assaut par des touristes frénétiques venus du Jura et de Suisse n'ayant pas d'autre envie que de sortir de chez eux. C'est tout le mal que l'on pouvait leur souhaiter... mais encore faut-il respecter les règles élémentaires afin de ne pas impacter la nature, la faune et les activités de la population indigène, plus spécialement agricoles.

Comme cela a été rappelé par le ministre, pour la région du Clos du Doubs, les communes, les acteurs touristiques, les prestataires locaux, le monde associatif et les agriculteurs, encadrés par le Parc du Doubs, ont lancé depuis quelques années une large réflexion comme par exemple la protection des espaces naturels sensibles et la régulation du flux touristique, la promotion de la mobilité douce et l'identification de zones de parking appropriées permettant d'exclure au maximum le stationnement sauvage. Depuis 2019, des échéances dans une vision commune et partagée renvoyant à des mesures concrètes ont été planifiées. Malheureusement, tout ne peut pas être réalisé à court terme !

Pourtant, renseignements pris, depuis quelques années, certains agriculteurs seraient prêts à mettre ponctuellement à disposition une portion de leur terrain agricole dans certains

endroits dits critiques. Ceci afin de décanter un peu la situation en attendant une solution définitive dictée par le rapport technique traitant de la gestion de la pression et des opportunités touristiques. La forme et les modalités restant à être définies.

Seul bémol, l'Office de l'environnement semble s'y opposer prétextant que les sites se trouvent en zones naturelles et réservées... Cependant, si, dans l'urgence, rien n'est entrepris, les conséquences seront bien plus graves compte tenu de l'afflux important et prévisible de touristes durant cet été...

D'où ma question assez simple au Gouvernement : dès à présent, pourrait-on imaginer l'Office de l'environnement plus permissif afin d'étudier et d'autoriser, à titre exceptionnel, cette pratique qui permettra de protéger la nature et de détendre la tension actuellement palpable entre les visiteurs et les gens du coin ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Monsieur le Député, effectivement, comme vous le mentionnez, un plan d'action pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques a été initié, a été lancé. Le plan d'action est mené par le Parc naturel régional du Doubs et c'est quelque chose d'important par rapport aux éléments que vous relayez et qui, effectivement, nécessitent des améliorations.

Des solutions temporaires sont mentionnées également dans ce plan d'action et, par exemple, dans le secteur que vous mentionnez, le Clos du Doubs, il y a la zone du pont de Ravine qui, nous le savons, est fréquemment bondée de voitures et autres véhicules. Et il y a dans le plan d'action un porteur désigné très clairement, c'est la commune de Clos du Doubs. La commune de Clos du Doubs est donc porteuse de ce secteur pour trouver et proposer des solutions et l'Etat, au travers de l'Office de l'environnement notamment, est bien évidemment prêt à trouver des solutions urgentes, intelligentes et pragmatiques.

Malheureusement, à ce jour, nous n'avons reçu aucune information, aucune demande la commune qui est porteuse de ce dossier pour ce secteur par exemple. Je ne peux donc que vous inviter à prendre contact avec les autorités communales de Clos du Doubs et les inviter à voir ce qui bloque, pourquoi le dossier ne remonte pas à l'Office de l'environnement pour qu'ensuite une discussion rapide et finalement pragmatique puisse avoir lieu en vue de trouver des solutions intelligentes.

Mais, au-delà de cela, c'est vrai que vous semblez dire que l'office bloque mais ce dernier n'a pas reçu de demande issue de ce projet qui devrait être porté par la commune de Clos du Doubs.

Par rapport aux camping-cars, on en a déjà parlé mais, effectivement, un groupe de travail a été lancé par l'Etat pour valoriser l'arrivée de ces gens, les encadrer, essayer d'inciter aussi à ce que les gens puissent bénéficier des avantages liés à la taxe de séjour, notamment le JuraPass s'ils font une nuit dans le Jura, le programme «Tous en selle» s'ils passent deux nuits dans le Jura. Et ceci pour essayer de cadrer les camping-cars, pour les encadrer, les accompagner dans leur venue dans le Jura pour cet été.

M. Nicolas Maître (PS) : Je suis satisfait.

Augmentation du personnel de santé en formation pour limiter la dépendance au personnel frontalier

Mme Françoise Chagnat (PDC) : L'arrivée du COVID-19 a suscité les craintes inhérentes à un phénomène nouveau et inconnu.

Parmi ces craintes, celles de voir les pays limitrophes à la Suisse – la France notamment – rappeler leur personnel soignant pour leurs propres besoins.

Si l'Hôpital du Jura a rapidement pu s'adapter, et ceci avec succès, il n'en demeure pas moins que l'inquiétude quant à pouvoir disposer de la totalité de ses effectifs a été vive.

Nous devons tirer les enseignements de ces craintes légitimes. Par conséquent, le Gouvernement peut-il envisager d'augmenter les effectifs en formation en soins dans son école HES à Delémont et a-t-il les moyens ou la possibilité de rendre attractives ces professions de la santé ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Martial Courtet, ministre de la formation : Effectivement, Madame la Députée, en Suisse, nous devrions former plus de 6'000 infirmières et infirmiers par année. Or, nous sommes actuellement plutôt proches des 2'700 diplômés en prenant les ES et les HES.

Nous sommes donc effectivement soucieux de pérenniser ces professions tellement importantes et l'actualité nous le rappelle effectivement. Ce souci se traduit par des contacts réguliers avec les acteurs de la santé au niveau jurassien.

Vous dire que les perspectives sont assez bonnes. Vous parlez d'augmentation et je vais vous donner quand même quelques chiffres. Le Jura fait donc figure de bon élève à ce stade puisque le nombre d'étudiantes et d'étudiants jurassiens qui fréquentent les filières santé de la HES-SO est en constante augmentation. Ces quelques chiffres disais-je : 92 en 2015, 107 en 2016, 120 en 2017 et 130 l'année passée. De ce fait, on voit que la tendance va dans le sens de votre questionnement.

Peut-être vous donner encore un chiffre au niveau de notre HE-ARC à Delémont. En filière santé, le nombre d'étudiants est passé, entre 2015 et cette année, de 39 à 74, uniquement sur le site de Delémont. Les conséquences de cela, c'est que – je prends l'exemple de l'Hôpital du Jura et selon l'information que celui-ci nous a donnée – il a pu satisfaire, pour la première fois, la totalité de ses demandes de personnel en soins infirmiers avec des diplômés de notre HE-ARC. Merci de votre attention.

Mme Françoise Chagnat (PDC) : Je suis satisfaite.

Projet de géothermie profonde à Haute-Sorne et intention de révocation de l'autorisation par le Gouvernement

M. Alain Schweingruber (PLR) : La géothermie profonde en Haute-Sorne est un sujet qui redevient d'une brûlante actualité.

Le Gouvernement jurassien, en 2015, a octroyé à Géo-Energie Suisse SA un permis, respectivement un plan spécial lui permettant de mener à bien ce projet. Cette décision a été confirmée par le Tribunal cantonal, puis ensuite par le Tribunal fédéral. Ce plan spécial est donc en principe exécutoire.

Le Gouvernement nous a fait savoir récemment qu'il entendait introduire une procédure en révocation de cette décision et, il y a quelques jours, Géo-Energie Suisse SA a indiqué qu'elle n'entendait pas renoncer à ce projet et qu'elle entendait faire valoir ses droits.

Il y a plusieurs solutions à prendre en considération. Il y a plusieurs plans.

Le plan A consisterait à constater que le permis ou le plan spécial est exécutoire et laisser faire. Apparemment, cette option n'est pas voulue par le Gouvernement qui veut révoquer le permis.

Il y a un plan B qui consisterait à révoquer effectivement le permis et à laisser la justice faire son œuvre à la suite d'actions que mènerait Géo-Energie Suisse SA, actions en exécution du plan initial et/ou en dommages et intérêts.

Il y a aussi un plan C qui pourrait consister à ce que le Gouvernement tente de négocier avec Géo-Energie Suisse SA. Négocier quoi ? Le montant des indemnités à payer mais, même avec un bon négociateur, je pense que, dans ce cas-là, les dommages et intérêts à payer s'élèveront à plusieurs millions vraisemblablement.

Alors, il s'agit de savoir exactement quelle sera la position du Gouvernement : le plan A, le plan B, le plan C ou le Gouvernement dispose-t-il d'un plan D ? Merci pour votre réponse.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Monsieur le Député, effectivement, vous rappelez les éléments importants de ce dossier où les enjeux sont importants et bien évidemment que les intérêts sont également contradictoires.

Si c'était un dossier simple, il serait traité dans le calme, il ferait l'unanimité et cela se saurait mais ce n'est pas le cas et vous le savez très bien.

Vous avez également rappelé que, le 6 avril, effectivement, le Gouvernement a annoncé le lancement d'une procédure administrative envisageant de révoquer l'arrêté d'approbation du plan spécial cantonal. En tant qu'homme de loi, je suis convaincu que vous connaissez également les règles du Code de procédure administrative par rapport à des prises de position dans une telle situation.

Tout ce que je peux vous donner comme information à la tribune, c'est que la prochaine étape est effectivement qu'il y a une discussion prévue entre les promoteurs et une délégation du Gouvernement et, quelque part, derrière cette discussion, à voir selon quel échéancier une position finale sera à prendre par le Gouvernement. Vous savez très bien aussi, en tant qu'homme de loi, qu'une réponse plus précise de ma part n'est pas possible et je ne peux et ne dois pas donner d'autres informations à la tribune tant que la procédure est en cours.

M. Alain Schweingruber (PLR) : Je suis partiellement satisfait.

Bonne qualité des eaux du Doubs et diminution de la faune piscicole

M. Ami Lièvre (PS) : Une étude de L'EAWAG, parue il y a quelques jours, met en évidence la très bonne qualité de l'eau du Doubs, ce qui est réjouissant. Les conclusions de cet institut universitaire prestigieux confirment par ailleurs celles de l'Office de l'environnement du Canton.

Elles contredisent en revanche les affirmations insistantes de certains milieux qui dénoncent toujours la forte pollution supposée de cette rivière. Après la régulation des écluesées du Châtelot, voici donc le dernier argument évoqué par ces mêmes milieux pour expliquer la diminution constante des populations de poissons dans le Doubs, qui s'effondrent. Cette nouvelle conforte l'hypothèse que nous formulons régulièrement, à savoir que la diminution des poissons provient plutôt, comme c'est d'ailleurs le cas dans plusieurs lacs suisses, d'une productivité insuffisante du cours d'eau en raison d'un déficit de nutriments. En effet, les valeurs de phosphore mesurées à la station fédérale d'Ocourt sont souvent inférieures au taux nécessaire pour une productivité piscicole minimale, selon l'EAWAG toujours. Ce phénomène est essentiellement dû à la présence des trois lacs de barrages hydroélectriques situés en amont mais aussi – et j'insiste – en raison d'une rétention du phosphore dans plusieurs stations d'épuration des Franches-Montagnes et de Saint-Ursanne, par une technique classique, d'ailleurs pas obligatoire dans ce type de stations et qui représente de surcroît une charge financière conséquente pour les communes concernées.

Ma question est simple. Au vu de l'importance économique-touristique de la vallée du Doubs pour notre Canton, longuement évoquée aujourd'hui, que compte faire le Gouvernement pour que cette rivière emblématique retrouve une partie de son attractivité, en particulier pour les milliers de pêcheurs qui, dans un passé récent encore, se rendaient régulièrement au bord du Doubs, et pas en camping-cars eux, entre début mars et fin septembre – et pas seulement l'été – et contribuaient de ce fait activement à l'essor économique de cette région ?

M. David Eray, ministre de l'environnement : Monsieur le Député, merci de rappeler effectivement que la qualité des eaux du Doubs est jugée bonne à très bonne et notamment en comparaison avec d'autres rivières en Suisse.

Mais cela ne signifie pas que nous devons réduire les efforts en cours. Bien au contraire, nous devons continuer à faire tout notre possible pour que cette qualité d'eau soit la meilleure possible, la qualité de la rivière, la qualité piscicole, etc.

Par rapport à votre intervention, vous évoquez plusieurs aspects mais un des aspects est effectivement la réduction de la population de poissons. Et certains observateurs, qui ont beaucoup plus de recul que moi, donc des gens qui observent la rivière depuis plusieurs dizaines d'années, observent aussi qu'il y avait, il y a une quarantaine d'années, des quantités qu'on peut presque qualifier d'industrielles, quantités de poissons qui étaient élevées puis relâchées dans le Doubs, ce qui fait qu'effectivement, à l'époque, la pêche semblait très généreuse mais c'était aussi peut-être dû à ces empoisonnements gigantesques qui étaient réalisés. Par contre, ceci n'est pas forcément à l'ordre du jour actuellement puisqu'il y a des risques de transmission de maladie, des risques également d'appauvrissement génétique si l'empoisonnement est trop fort. Donc, ce n'est pas une piste privilégiée, ni au niveau du Canton ni au niveau fédéral.

Un autre aspect qui peut peut-être pénaliser la population de poissons, c'est le fameux parasite *Saprolegnia* qui touche certains poissons qui voient leur population chuter. Mais, par contre, il y a des populations quand même viables de certaines espèces emblématiques comme la truite zébrée ou l'ombre commun.

Au niveau du phosphore, c'est un dossier qui tient à cœur notamment aux pêcheurs jurassiens. En tout cas, cela revient

souvent à l'ordre du jour des réunions des pêcheurs. Et sachez que le dossier est auprès de l'Office fédéral de l'environnement pour un avis parce que le canton du Jura ne souhaite pas agir seul. Il souhaite agir en concertation avec les acteurs du Doubs, donc forcément la France mais surtout le canton de Neuchâtel en amont et la Confédération qui travaille avec nous. Et en fonction de l'appréciation que fera l'Office fédéral de l'environnement, bien évidemment que l'Office cantonal de l'environnement suivra ses recommandations et s'il estime qu'il faut effectivement libérer le phosphore qui est retenu dans les différentes STEP en amont du Doubs, nous le ferons. Mais si l'Office fédéral de l'environnement dit que ce n'est en tout cas pas une bonne solution car il y a tel ou tel effet secondaire, nous ne le ferons pas.

Mais, en tout cas, nous gardons un œil sur le dossier, Monsieur le Député, et nous espérons que cela puisse aboutir à un dialogue clair entre tous. Et sachez encore une chose, c'est que toute proposition est toujours bonne à prendre mais ce qui est important pour nous, pour le Gouvernement, c'est que, quoi que nous fassions au niveau du Doubs et des rivières, cela soit fait dans un esprit de consensus pour éviter bien évidemment de déclencher, je dirais, une guerre entre utilisateurs du Doubs, que ce soient les pêcheurs, les acteurs touristiques ou les agriculteurs. Donc, c'est toujours de trouver le bon équilibre mais en ayant bien évidemment toujours en tête le souci de la nature et de l'environnement.

M. Ami Lièvre (PS) : Je suis partiellement satisfait.

Postulat demandant la possibilité de résilier les contrats avec le fournisseur BKW

M. Ivan Godat (VERTS) : Le 29 mars 2017, ce Parlement acceptait assez largement le postulat no 369 de Gabriel Voirol qui demandait notamment d'étudier les modalités du droit de résiliation des contrats d'approvisionnement en électricité qui lient la plupart des communes jurassiennes avec l'entreprise BKW.

L'enjeu : redevenir maître de notre politique énergétique.

Vous en conviendrez, cette entreprise privée n'est pas connue pour être un foudre de proactivité en matière de développement des énergies renouvelables locales. Il suffit de comparer ce qui se fait à Delémont (commune qui est propriétaire de son réseau) avec ce qui se fait dans le reste du Canton en matière de développement de l'énergie photovoltaïque par exemple : c'est de l'eau et du vin. Tant mieux pour Delémont mais c'est rageant pour le reste du Canton.

Plus de trois ans après, donc avec deux ans de retard (!), nous attendons toujours le rapport sur ce postulat. L'échéance du 31 décembre 2022, date à laquelle les communes doivent préavisier leur volonté de résilier le contrat qui les lie à BKW, approche à grand pas.

Ma question au Gouvernement est donc très simple : quand entend-il (et on aimerait une date précise) communiquer les résultats des réflexions du groupe de travail qui s'est penché sur le postulat no 369 ?

M. David Eray, ministre de l'environnement : Monsieur le Député, merci pour votre question.

En préambule, je dirais que votre question orale aurait pu être posée ce matin dans le cadre des dossiers liés à la COVID-19 puisque, comme vous le relevez, le postulat est depuis quelque temps en travail et que vous êtes impatient

d'avoir le résultat, ce que je peux comprendre. Mais où je suis emprunté, c'est que le rapport lié au postulat est prêt, validé par le Gouvernement, mais pourquoi n'est-il pas diffusé ? Simplement parce que nous avons convenu, puisque le travail a été fait en très bonne intelligence avec l'AJC, de diffuser le rapport à la fois à l'AJC et simultanément au Parlement à l'occasion d'une séance qui était prévue il y a quelques semaines et qui a été annulée à cause de la COVID-19. D'où ma suggestion de dire que votre question aurait presque pu être liée à la COVID-19 mais vous ne pouviez pas le savoir.

Actuellement, nous attendons de connaître la date de la prochaine réunion. Personnellement, je ne la connais pas, elle est peut-être déjà fixée. Mais dès que la date est fixée, nous allons donc communiquer ce rapport à l'AJC et, simultanément, le Parlement recevra ce rapport. Rapport qui, je le répète, est validé par le Gouvernement. Ce n'est donc qu'une histoire de procédure synchronisée avec les communes, avec lesquelles, je tiens à le rappeler, nous avons très bien travaillé.

Je peux déjà vous annoncer que l'objectif global du Gouvernement, du Département de l'environnement et de la Section énergie notamment, c'est de rédiger une nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité. C'est donc aussi quelque chose qui commence en parallèle.

Mais, pour le rapport, veuillez nous excuser. Nous sommes victimes de la COVID-19 et sachez que dès que nous pourrions être synchronisés avec la date de l'AJC, le rapport vous parviendra. Rapport qui est déjà validé par le Gouvernement.

M. Ivan Godat (VERTS) : Je suis satisfait.

Arrêté du Tribunal fédéral obligeant un employeur à indemniser partiellement le loyer des employés obligés à faire du télétravail et effets pour l'Etat

M. Yves Gigon (Indépendant) : Dans un arrêt du 23 avril, le Tribunal fédéral oblige les patrons à indemniser une partie du loyer de leurs employés confinés à la maison. S'ils ont l'obligation de faire du télétravail à la maison, l'employeur doit indemniser l'employé.

Beaucoup d'agents de la fonction publique jurassienne, pour cause de COVID-19, ont été obligés et sont encore obligés à faire du télétravail à la maison. Dès lors, le Canton pourrait être amené à indemniser ses collaborateurs et collaboratrices s'ils en font la demande. Cela pourrait coûter bonbon au Canton. D'où ma question : est-ce que le Gouvernement entrera en matière si de telles demandes devaient lui parvenir et à quel coût estime-t-il approximativement l'indemnisation si tous les employés de l'Etat ayant été soumis au télétravail en faisaient la demande ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'intérieur : Il est vrai que la récente décision du Tribunal fédéral concernant l'indemnisation d'un collaborateur en télétravail relance le débat sur les droits et devoirs de l'employeur et de l'employé en matière de télétravail.

Pour autant, concernant l'Etat jurassien, il faut prendre en compte que la situation liée à la COVID était et est encore une situation particulière qui n'entre pas forcément dans une pratique ordinaire de télétravail.

Du côté de l'Etat, je vous rappelle qu'il a fallu réagir vite, qu'il a fallu adapter l'organisation et qu'il a fallu mettre en place bien sûr des adaptations pour assurer l'activité de l'Etat tout en préservant la santé des collaboratrices et des collaborateurs.

Ainsi, compte tenu du contexte sanitaire particulier et même si ce mode de faire au niveau de l'organisation du travail a été très fortement sollicité, et tant mieux, du côté des employés de l'Etat, on ne devrait pas imaginer que cela entraîne un droit à une indemnisation, voire à une compensation pour cette période si particulière.

Par contre, le Gouvernement a lancé, il y a plus d'une année, un projet-pilote qui sera certainement pérennisé. Et dans le cadre de la mise à disposition des moyens et des outils et la prise en compte de l'utilisation des locaux, ces points feront bien sûr partie des points d'attention que nous devons bien évidemment traiter, également avec les partenaires sociaux.

Monsieur le Député, si j'ose juste reprendre un tout petit bout de votre intervention concernant le fait que ça va coûter bonbon, peut-être pas tant que ça parce que, effectivement, si l'Etat employeur devait rétribuer les employés qui restent à la maison et qui font du télétravail, il faut aussi mettre dans la balance peut-être que ce sont des m² qui seront loués en moins, le fait aussi que les employés ne pourront plus déduire complètement des frais de déplacement et des frais de repas et surtout qu'il y aura un gain sur la santé et sur l'environnement, ce qui est quelque chose qui a une valeur inestimable.

En conclusion, nous allons porter une analyse approfondie sur ces éléments et on ne manquera pas de les intégrer à la finalisation du projet.

M. Yves Gigon (Indépendant) : Je suis satisfait.

Le président : L'heure des questions orales est maintenant terminée. Le point 17 de l'ordre du jour est donc clos et nous pouvons passer au point suivant.

18. Election d'un membre et d'un remplaçant de la commission de gestion et des finances

Le président : Suite à la démission de Madame la députée Danièle Chariatte, membre de la commission de gestion et des finances, il convient d'élire un nouveau membre au sein de cette commission. Le groupe démocrate-chrétien propose la candidature de Madame la députée Josiane Sudan et celle de Monsieur le député Maurice Jobin comme remplaçant. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

Conformément à l'article 66, alinéa 9, de notre règlement, Mme Josiane Sudan et M. Maurice Jobin sont donc élus tacitement respectivement membre et remplaçant de la commission de gestion et des finances. Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir au sein de cette commission et remercions Madame la députée Danièle Chariatte pour son engagement.

19. Election d'un remplaçant de la commission de la justice

Le président : Suite à la démission de Monsieur le député Lionel Montavon, remplaçant de la commission de la justice, il convient d'élire un nouveau remplaçant au sein de cette commission. Le groupe UDC propose la candidature de Monsieur le député Walter Rufer comme remplaçant. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

Conformément à l'article 66, alinéa 9, de notre règlement, M. Walter Rufer est donc élu tacitement remplaçant de la commission de la justice. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir au sein de cette commission et remercions M. Lionel Montavon pour son engagement.

20. Election d'un membre de la commission de l'économie

Le président : Suite à la démission de Monsieur le député Claude Gerber, membre de la commission de l'économie, il convient d'élire un nouveau membre au sein de cette commission. Le groupe UDC propose la candidature de Madame la députée Brigitte Favre comme membre de la commission. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

Conformément à l'article 66, alinéa 9, de notre règlement, Mme Brigitte Favre est donc élue tacitement membre de la commission de l'économie. Nous lui souhaitons beaucoup de succès au sein de cette commission et remercions M. Claude Gerber pour son engagement.

21. Election d'un remplaçant de la commission des affaires extérieures et de la formation

Le président : Suite à la démission de Monsieur le député Alain Bohlinger, remplaçant de la commission des affaires extérieures et de la formation, il convient d'élire un nouveau remplaçant au sein de cette commission. Le groupe libéral-radical propose la candidature de Monsieur le député Michel Etique comme remplaçant. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

Toujours en application de l'article 66, alinéa 9, de notre règlement, M. Michel Etique est donc élu tacitement remplaçant de la commission des affaires extérieures et de la formation. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir au sein de cette commission et remercions M. Alain Bohlinger pour son engagement.

22. Election d'un membre et d'une remplaçante de la commission de la santé et des affaires sociales

Le président : Suite à la démission de Monsieur le député David Balmer, membre de la commission de la santé et des affaires sociales, il convient d'élire un nouveau membre au sein de cette commission. Le groupe libéral-radical propose la candidature de Monsieur le député Alain Bohlinger comme membre de cette commission.

Suite à la démission de Monsieur le député Michel Etique, remplaçant de la commission de la santé et des affaires sociales, il convient d'élire un nouveau remplaçant au sein de cette commission. Le groupe libéral-radical propose la candidature de Madame la députée Aline Nicoulin comme remplaçante.

Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Conformément à l'article 66, alinéa 9, de notre règlement, M. Alain Bohlinger et Mme Aline Nicoulin sont donc élus tacitement respectivement membre et remplaçante de la commission de la santé et des affaires sociales. Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir au sein de cette commission et remercions MM. David Balmer et Michel Etique pour leur engagement.

Pour les points 23 et 24, nous allons ouvrir la discussion sur le point 23. Ensuite, nous ouvrirons la discussion et le débat sur le point 24. Au terme de ces deux ouvertures de discussion, nous procéderons à une seule distribution des bulletins de vote pour ces deux points afin d'avoir un seul déplacement des scrutateurs. Ensuite, nous procéderons au dépouillement et nous reviendrons individuellement sur chacun de ces points en vous communiquant les résultats. Est-ce que vous êtes d'accord avec ce mode de faire ? Il n'y a pas d'objection.

23. Election d'un scrutateur suppléant

Le président : Suite à la démission de Monsieur le député David Balmer, notre Parlement est appelé à élire un scrutateur suppléant. Pour la présentation de la candidature annoncée, je passe la parole à Monsieur le député Gabriel Voirol.

M. Gabriel Voirol (PLR), président de groupe : Il m'appartient de vous faire une proposition de candidature pour le poste de scrutateur suppléant. Vous en conviendrez, avec la situation actuelle, un poste extrêmement important.

La personne que nous avons choisie et que nous proposons est un enfant d'après-guerre. Il est né sous le signe de la balance, c'est dire s'il connaît bien les dispositions liées aux chiffres et le poids à mettre des deux côtés de notre hémicycle si on peut l'appeler ainsi.

C'est un ancien commandant du corps des sapeurs-pompiers et je pense qu'il avait l'habitude d'aligner ses effectifs et de savoir les compter avec précision.

Vous l'aurez compris, c'est donc quelqu'un qui a toutes les compétences requises et si, par hasard, nous devons avoir des difficultés avec les gens qui ont du mal à lever les mains, il a son drone personnel qui devrait permettre de cerner les personnes qui n'auront pas l'occasion de se manifester.

C'est quelqu'un qui a de la rigueur, c'est quelqu'un qui a de l'entregent et qui saura parfaitement remplir cette mission.

Vous l'aurez compris, le député que nous vous proposons n'est autre que Monsieur le député Alain Bohlinger.

24. Election d'un procureur

Le président : Suite au départ de la procureure Geneviève Bugnon le 31 décembre 2019 ainsi qu'à l'élection, le 18 décembre 2019, de M. Nicolas Theurillat, alors procureur, au poste de procureur général, un des six postes de procureur alloués au Ministère public est resté vacant depuis le début de l'année.

Conformément à la procédure prévue aux articles 8 et 9 de la loi d'organisation judiciaires, le Conseil de surveillance de la Magistrature (CSM) a mis au concours ce poste dans le Journal officiel du 9 janvier 2020, avec délai de postulation au 30 janvier 2020.

Six personnes ont fait acte de candidature. Un des candidats a retiré sa candidature avant l'audition par le CSM. Ainsi que le prévoit l'article 8a, alinéa 3, de la loi d'organisation judiciaire, après examen des candidatures, le Conseil de surveillance de la magistrature a transmis au Parlement son préavis motivé et propose une candidature pour le poste à retenir.

Toutes les candidatures répondaient aux exigences légales et les quatre candidats restants ont aussi été auditionnés par le CSM.

En date du 9 mars, le Secrétariat du Parlement informait toutes les personnes ayant fait acte de candidature de la teneur du préavis du Conseil de surveillance de la magistrature et les a informées que l'ensemble des candidatures seraient rendues publiques d'ici la fin de la semaine, les invitant à communiquer un éventuel retrait de candidature avant publication et leur fixant un délai jusqu'au 17 mars 2020. Les quatre personnes n'étant pas proposées par le CSM ont souhaité retirer leur candidature.

La candidature suivante est donc proposée au Parlement :

M. Laurent Crevoisier, 1989, domicilié à Porrentruy, greffier et juge suppléant au Tribunal de première instance, que le Conseil de surveillance de la magistrature vous propose d'élire à cette fonction, avec entrée en fonction dès que possible.

Vous disposez, chacune et chacun, d'une copie du dossier du candidat. En résumé, M. Crevoisier est titulaire d'un bachelors, d'un master en droit ainsi que du brevet d'avocat jurassien. En ce qui concerne son parcours professionnel, il a eu l'occasion d'exercer, au sein du Tribunal cantonal, l'activité de greffier en remplacement. Puis, durant une période de six mois, il s'est vu confier un poste de procureur en remplacement au Ministère public jurassien. Il a également travaillé dans une étude d'avocats neuchâteloise comme associé. Il est employé actuellement comme greffier au Tribunal de première instance depuis mai 2019. Depuis le début de l'année 2020, il assume la fonction de juge, en particulier dans les affaires pénales en qualité de juge unique et de président du Tribunal pénal.

La discussion est ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Monsieur le député Yves Gigon, vous avez la parole.

M. Yves Gigon (Indépendant) : J'ai envie de dire : «Voilà, ça recommence !»

Six candidats et un seul nous est présenté par le Conseil de surveillance de la magistrature !

Nous allons élire, au mois de juin, le chef du Contrôle des finances. Je vous parie qu'il n'y aura pas qu'un candidat... parce que ce n'est pas le Conseil de surveillance de la magistrature qui s'en occupe. Vous ne me ferez pas croire que ces personnes qui ont retiré leur candidature n'ont pas été soumises à des pressions; la preuve est là. Il faut vraiment que la loi change. Comme mon postulat avait été accepté, ça ne peut plus durer, on bafoue les droits du Parlement !

Le président : Merci, Monsieur le Député, pour ces considérations. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. J'invite donc les scrutateurs à venir récupérer les bulletins de vote et je vous rappelle que, pour le poste de scrutateur suppléant au Parlement, le candidat proposé est M. Alain Bohlinger et que, pour le poste de procureur, le candidat proposé est M. Laurent Crevoisier.

Durant la procédure de vote, je vous invite à rester à votre place jusqu'à ce que l'on ait recueilli l'ensemble des bulletins.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

Le président : J'invite les scrutateurs à venir dépouiller sur la scène, sur la table qui est derrière nous et, pendant le dépouillement, nous allons passer au point 26 de notre ordre du jour.

26. Rapport 2017-2019 de la Section jurassienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

M. Pierre-André Comte (PS), président de la Section : J'ai transmis au Parlement un rapport complet, honnête, sincère, en tous les cas conforme à l'attente des membres de la Section jurassienne de l'APF. Je n'ai donc rien à y ajouter, sauf à préciser que, durant les trois années écoulées, un quart des membres du Parlement a participé aux activités de cette Assemblée.

Droits de l'Homme, égalité entre hommes et femmes, droits des enfants, transition numérique, environnement, aide au développement, éducation, coopération, santé publique, mondialisation, place et promotion du français... tels ont été les sujets traités par notre Section et nos différentes délégations. J'ajoute que la Francophonie – dont nous devons, le 25 mars, célébrer le 50^e anniversaire – favorise l'expression publique de la jeunesse : le Parlement francophone des jeunes a déjà permis et permettra encore à des compatriotes de s'y exprimer. Le député Quentin Haas, en particulier, s'y est déjà distingué. Comment mieux susciter en eux l'intérêt pour les affaires du monde ou, plus prosaïquement, le simple attrait pour l'engagement parlementaire, si souvent vilipendé à notre époque ?

Enfin, je vous signale, en cette circonstance exceptionnelle, que notre Section s'est jointe à l'action en cours conduite par l'Union francophone, avec l'appui de l'APF, visant à combattre les «fausses nouvelles» relatives à la crise sanitaire. Ces «infox» qui posent des enjeux d'éthique, de liberté de la presse et de démocratie.

Pour Léopold Senghor, fondateur de la Francophonie, pionnier de la Négritude, la Francophonie est une idée qui dépasse la réalité géographique. C'est la «communauté d'esprit» de tous ceux qui se rattachent à la langue française. Pour lui, c'est «un projet de civilisation de l'universel qui favorise les échanges d'idées en respectant la personnalité de chaque nation».

Il y a, chers collègues, dans la Francophonie une dimension liée à la langue, une définition géographique et une référence culturelle.

Cela va de soi, la promotion et le rayonnement du français motivent l'action de la Francophonie. Les fondateurs ont puisé le sens de leur engagement dans le français et ses trois composantes essentielles : d'abord la beauté de la langue, ensuite sa rationalité et sa clarté, c'est-à-dire son génie, comme dirait Senghor, enfin sa puissance d'abstraction appuyée sur un vocabulaire de 120'000 mots, ces mots qui lui permettent «de mieux faire comprendre les idées, voire les sentiments». Je ne parle pas, bien sûr, d'une prétendue supériorité du français sur les autres langues, ce serait ridicule, mais des ressources immenses que la nôtre nous offre. Des ressources que nous avons si souvent tort de galvauder.

Au-delà de la langue, le souci de l'homme est une préoccupation éthique de la Francophonie. C'est en cela qu'elle est un humanisme. Elle est comme une auberge espagnole où

chacun apporte ce qui lui est propre. Elle invite au dialogue des cultures. Notre présence dans la Francophonie est un fait. Aussi, notre devoir est-il, à mes yeux, de participer sans complexe à l'action de la communauté culturelle qu'elle représente.

Il arrive qu'on s'interroge sur la légitimité de notre participation. Parfois de façon compréhensible quand on s'en réfère au réalisme institutionnel et économique qui nous renvoie à notre propre dimension. Parfois de manière indécente quand on s'en tient à des considérations subalternes en regard de nos valeurs et des principes qui nous ont conduits à la souveraineté cantonale.

Je terminerai, si vous le permettez, en invoquant la sagesse d'une parole africaine, subrepticement captée lors d'un débat auquel j'ai participé l'an dernier sur la terre des éléphants : «Quand l'eau vient à manquer, les animaux se regardent différemment autour de la mare». Vous l'aurez compris, c'est à qui défendra le mieux sa place. Il en va un peu de même quant à notre position dans la Francophonie. Quand l'espace est rare, certains veulent usurper celui dont l'histoire les a privés. Ensemble, faisons en sorte qu'ils ne délogent pas le Jura de la place qu'il mérite.

C'est par cette supplique qu'avec mes collègues de la Section jurassienne de l'APF, je conclus ma présentation orale du rapport qui vous a été remis.

Le président : La parole est aux représentants des groupes. Elle n'est pas utilisée. Les autres membres de la Section jurassienne de l'APF souhaitent-ils s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion générale est close. Est-ce que le Gouvernement souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Comme nous ne votons pas sur ce rapport, ce point de l'ordre du jour est clos sur les paroles du député Pierre-André Comte. (*Quelques applaudissements.*)

Avant de passer à la communication des résultats qui n'est pas encore à l'ordre du jour, je vous propose de traiter la résolution qui a été déposée ce matin et qui comporte plus de quinze signatures.

69. Résolution no 196 Des étoiles plein les yeux Ivan Godat (VERTS)

Après les astronomes amateurs et quelques observateurs avertis, c'est maintenant au tour du grand public de découvrir avec stupeur et à l'œil nu le ciel de notre coin de pays traversé par des trains de satellites en début et en fin de nuit. La langue française ne connaît malheureusement pas de mot suffisamment fort pour qualifier cette manifestation de la folie mégalomane d'un milliardaire américain qui s'est mis en tête d'envoyer 42'000 satellites en orbite basse pour créer une «constellation d'internet à haut débit».

Passons la question de la privatisation de l'espace qui a lieu depuis quelques années et qui a vu celui-ci se transformer en nouveau terrain de jeu pour milliardaires désœuvrés. Certains ont décidément beaucoup trop d'argent.

Passons le fait que cette future «constellation» va brouiller toutes les observations faites par des télescopes depuis la terre, rendant beaucoup plus compliqué le travail des astronomes, amateurs ou non. Certaines photos d'observatoires deviennent en effet illisibles quand elles sont striées par le passage des satellites.

Passons la problématique des débris dans l'espace et des risques de collision que va très fortement accentuer ce déploiement. Ce sont toute une série d'activités d'intérêt public (télécommunications, observation spatiale, météo) qui sont mises en danger par un encombrement démesuré du ciel.

Passons encore l'exposition au rayonnement électromagnétique de cette 5G de l'espace imposée à chaque être humain, chaque organisme vivant, chaque centimètre carré de cette planète.

La question fondamentale, et qui achève de rendre cette initiative profondément criminelle, c'est le fait – si l'on n'arrête pas cette folie – qu'il y aura bientôt dans notre ciel du Jura, comme dans le ciel de n'importe quel recoin de notre monde, plus de satellites que d'étoiles visibles à l'œil nu. Comme le dit notre astronome amateur national Michel Ory : «Notre civilisation est la première qui ne pourra quasiment plus observer la Voie lactée»

[\[https://www.rts.ch/info/sciences-tech/10476282-la-constellation-des-satellites-spacex-brouille-la-vue-des-astromes.html\]](https://www.rts.ch/info/sciences-tech/10476282-la-constellation-des-satellites-spacex-brouille-la-vue-des-astromes.html).

Face à cette perspective glaçante, le Parlement jurassien demande aux autorités fédérales d'intervenir au plus vite auprès des instances internationales multilatérales (ONU, UNESCO) et auprès des autorités américaines afin que le projet Starlink soit arrêté.

M. Ivan Godat (VERTS) : J'ai beaucoup hésité à vous soumettre cette résolution dans le contexte que l'on connaît, avec tant de sujets à traiter en urgence, avec un ordre du jour si chargé... mais quand même... il faut faire quelque chose face à cette entreprise funeste qui menace de polluer pour longtemps chaque recoin de ciel étoilé de cette planète.

Les raisons de s'insurger face à ce projet sont nombreuses. Je les ai détaillées dans le développement de la résolution. J'aimerais en mentionner juste une : si les 42'000 satellites du projet Starlink venaient à être mis en orbite, il y aurait dans notre ciel plus de satellites que d'étoiles visibles à l'œil nu ! Je ne sais pas vous mais, moi, cette perspective me glace le sang !

Cette perspective a d'ailleurs valu cette phrase à l'astronome local Michel Ory, qui officie notamment à l'observatoire de Vicques, tout près d'ici, et qui dit la chose suivante : «Notre civilisation est la première qui ne pourra quasiment plus observer la Voie lactée».

Cette démarche de la résolution peut paraître un peu dérisoire mais, en même temps, que nous reste-t-il d'autre ? Car il s'agit bien du ciel de Courchapoix, de Courroux, de Roche-d'Or et des Genevez qui est menacé.

Nous ne sommes pas seuls à nous indigner de ce sacage programmé. Des démarches sont menées un peu partout et notamment au niveau fédéral. En adoptant cette résolution, le Parlement jurassien leur donnerait encore un peu plus de poids. Merci donc pour votre soutien à cette résolution !

Le président : Pour la position du Gouvernement, à qui puis-je passer la parole ? Personne. La discussion générale est ouverte.

M. Quentin Haas (PCSI) : Loin de moi de vouloir remettre en cause le fond de l'intervention. J'aimerais juste revenir sur la forme que je trouve parfois un peu véhémence, surtout sur le fond scientifique.

En particulier quand on parle de la pollution lumineuse, on parle surtout de début et de fin de nuit. Donc, il est quand même important de rappeler ici que l'on parle de quelques minutes par jour. Il faut quand même savoir que, pour les observations du ciel, en particulier de nuit, c'est 20 degrés d'angle que la Suisse ne peut pas observer au sud en raison notamment de la luminosité des villes telles que Milan de l'autre côté des Alpes. Donc, en soi, ces satellites, en termes de pollution lumineuse, représentent un bien moindre mal que la pollution lumineuse naturelle que l'on observe d'ores et déjà dans un angle de plus de 20 degrés pendant toutes les nuits de toute l'année alors que, là, on parle d'une réflexion angulaire qui représente quelques minutes par jour.

En termes technologiques maintenant, une des choses qui me posent problème par rapport à la vision que l'on a actuellement de ces satellites, c'est qu'en parallèle plus personne ne veut de la 5G. Or, il serait, via l'émission directe par voie satellitaire, une alternative excellente pour éviter l'exposition des ondes parce qu'à travers l'atmosphère vous n'en auriez plus. Donc, le meilleur moyen de ne plus avoir de 5G, de 4G, de 3G, voire même de Wi-Fi, c'est d'avoir ces satellites. Donc, à un moment, il faudra bien choisir si l'on veut continuer à avoir internet. Le débat est lancé mais sachez bien qu'il sera très compliqué de rester cohérent tout en votant contre les deux à un moment au sein de ce Parlement ! Je dis ça en préambule des débats sur la 5G qui ne vont pas cesser de revenir dans les futures semaines et les mois à venir.

Enfin en ce qui concerne la constellation de satellites, ce qu'il faut savoir, c'est que l'on parle d'une orbitale basse. Et les satellites en orbitale basse, de manière systématique, dans les vingt-cinq ans, retombent dans l'atmosphère. Quoi que l'on fasse, ces satellites vont donc être mis par couche et les couches successives vont ensuite se succéder. Donc, quand l'une arrive, l'autre, dans les dix ans, redescend sur terre et est désagrégée. On ne va donc pas se retrouver avec des centaines de milliers de satellites à la fois qui vont orbiter autour de la terre pendant des millions d'années. Non, ils vont rentrer dans l'atmosphère et s'y désintégrer.

Enfin, c'est un aspect un peu plus technologique et un peu plus discutable, des discours d'ingénieurs, donc à croire ou non, mais ils travaillent également donc non seulement à peindre les satellites en noir, ce à quoi on a rétorqué que c'étaient les panneaux solaires qui étaient responsables de la réfraction lumineuse. Or, de manière mathématique, ils ont démontré qu'il serait possible de travailler sur la période angulaire de ces panneaux lumineux pour éviter une réverbération en direction de la terre mais plutôt une réverbération angulaire en direction de l'espace, ce qui fait qu'on perdrait la quasi-totalité de la réverbération en direction du sol.

Ce sont juste des attributions scientifiques qui font que cela me pose un peu problème quand je vois un texte aussi véhément, aussi agressif contre cela alors qu'au final, c'est quelque chose, au fur et à mesure de nos débats, qu'il va falloir assumer si, en parallèle de cela, nous ne voulons plus de 5G mais qu'en même temps nous voulons encore des entreprises qui se développent sur sol jurassien avec une connexion internet haut débit.

Donc, à garder en tête. Pour ma part, je suis plus frileux par rapport à cette technologie et je fais confiance notamment par rapport aux rentrées atmosphériques pour les satellites de basse orbite ainsi que le remplacement potentiel de la 5G, donc des rayonnements à courte distance sur les personnes. Je vous remercie pour votre attention.

M. Gabriel Voirol (PLR), président de groupe : Vous avez peut-être pu constater, à la lecture des signatures, qu'il n'y avait pas de signature du groupe libéral-radical. Cela ne veut pas dire que les membres libéraux-radicaux ne sont pas d'accord sur le fond du sujet mais c'est plus sur la forme que nous nous interrogeons dans le sens où ces résolutions, qui sont en fait des déclarations dans lesquelles on émet un vœu à l'intention des instances supérieures, lorsqu'elles sont utilisées à profusion, ont tendance à perdre de leur importance.

Et si l'on regarde les trente résolutions de cette législature, on constate qu'il y a en effet une augmentation significative et, à nos yeux, ces résolutions, si elles sont trop utilisées, ne sont pas à bon escient.

On ne va donc pas se prononcer sur le fond mais plutôt sur la forme et les prochaines résolutions risquent de subir un peu le même sort au niveau du groupe libéral-radical parce qu'il est vrai que ces débats sont certes intéressants mais qu'ils devraient être mis sur la table des instances compétentes, pas partir ne serait-ce que de la partie communale pour remonter au cantonal pour remonter au fédéral pour aller à l'international mais directement des débats qui sont faits là où les décisions peuvent être prises.

C'est aussi parfois donner l'impression que notre Parlement a pris des décisions. En adoptant une résolution, on n'a pas pris de décision mais on a juste décidé de transmettre un vœu à quelqu'un d'autre et, en fait, c'est quelque part fausser l'impression générale, raison pour laquelle notre groupe n'est en tout cas pas chaud pour ce genre d'exercice. Vous pouvez regarder : sur les trente résolutions qui ont été déposées durant cette législature, il y en a une qui portait une signature PLR et qui était en lien avec les activités de l'APF. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Je demande aux deux scrutateurs de venir et nous allons passer cette résolution au vote.

La résolution recueille 27 voix pour et 16 voix contre. N'obtenant pas les 31 voix requises, elle est dès lors rejetée.

Le président : Par 27 voix contre 16, vous avez accepté cette résolution qui, malheureusement, n'obtient pas les 31 voix nécessaires pour être transmise plus loin.

Je vais maintenant vous donner le résultat des élections.

23. Election d'un scrutateur suppléant (suite)

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	4
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

Alain Bohlinger est élu par 53 voix. (*Applaudissements.*)

24. Election d'un procureur *(suite)*Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	14
Bulletins valables :	44
Majorité absolue :	23

Laurent Crevoisier est élu par 44 voix. *(Applaudissements.)*

Le président : Je félicite M. Laurent Crevoisier et l'invite à venir devant la tribune pour la promesse solennelle. J'invite l'Assemblée à se lever.

25. Promesse solennelle du nouveau procureur

Le président : A l'appel de votre nom, veuillez répondre «je le promets» après la lecture de la promesse solennelle : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». Monsieur Crevoisier ?

M. Laurent Crevoisier : Je le promets.

Le président : Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction au service de la justice jurassienne. *(Applaudissements.)*

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, il est 18 heures sonnantes et trébuchantes. Nous allons interrompre ici nos débats de ce soir. Je vous invite à débarrasser vos tables qui seront désinfectées pour la séance de demain et je vous donne rendez-vous, demain, à 8.30 heures pour la reprise du traitement de l'ordre du jour avec le point 27. Merci et bonne soirée !

(La séance est levée à 18 heures.)

